

Règlement pour le dressage
du cheval d'armes : établi en
1908 par la Commission de
l'Ecole d'application de
cavalerie [...]

. Règlement pour le dressage du cheval d'armes : établi en 1908 par la Commission de l'Ecole d'application de cavalerie des officiers à Saint-Petersbourg / traduction de James Fillis,.... 19...

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

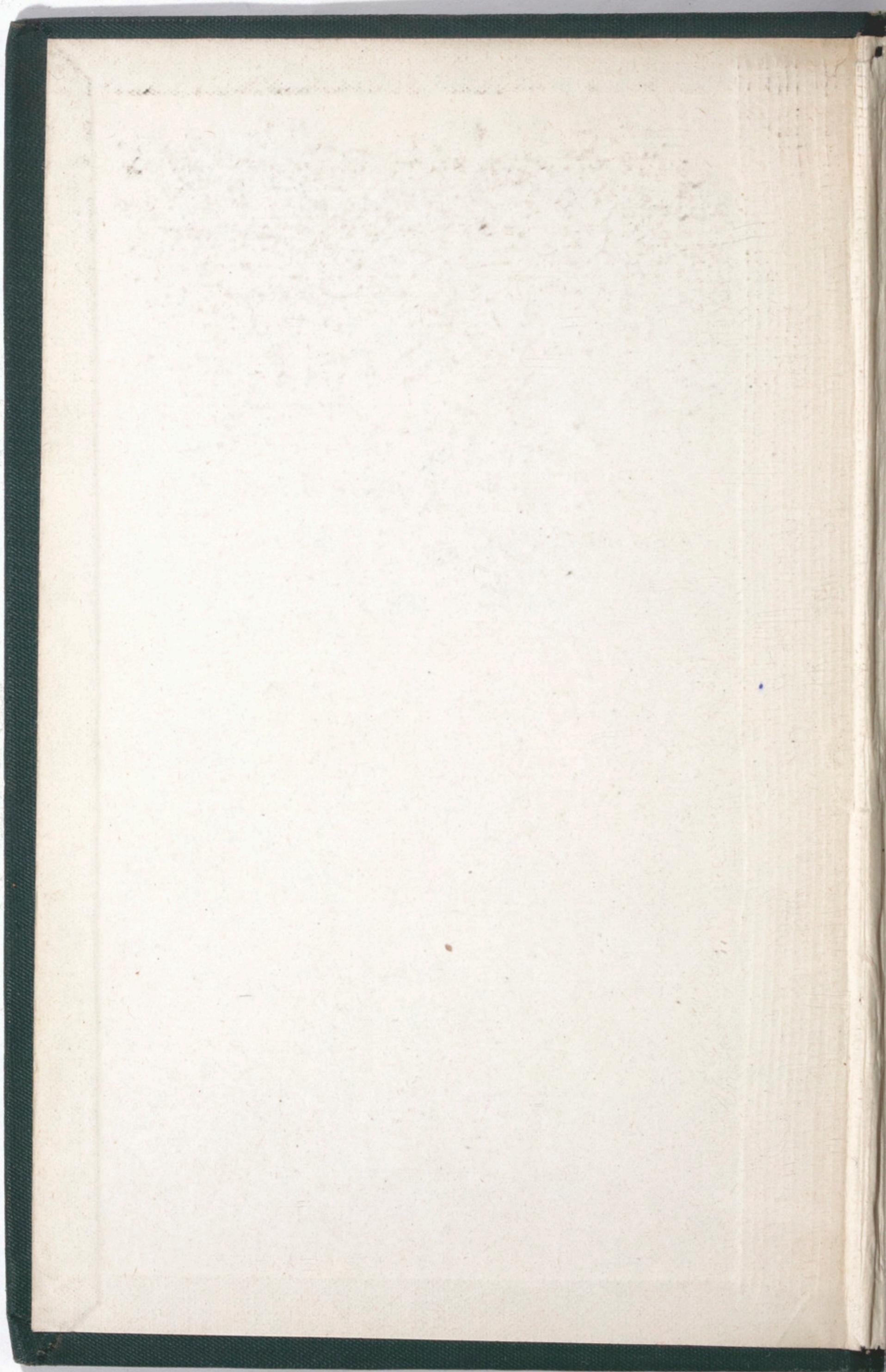
don de l'éditeur

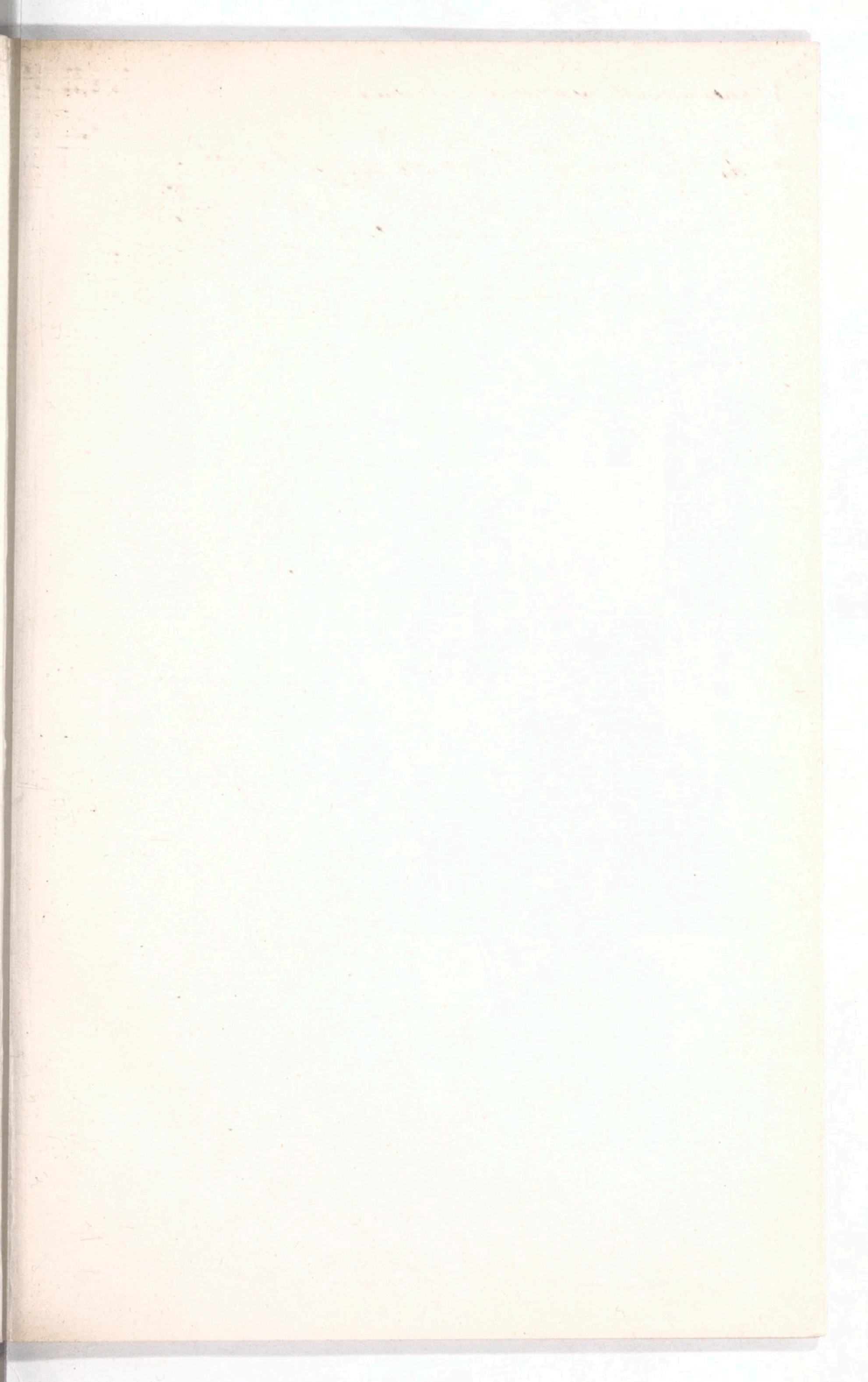
RÈCLEMENT
pour le Dressage
du
Cheval d'Armes

Traduction de JAMES FILLIS

PRIX NET :
5 FRANCS

PARIS
ERNEST FLAMMARION
ÉDITEUR





Handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is faint and difficult to decipher but appears to be arranged in two lines.



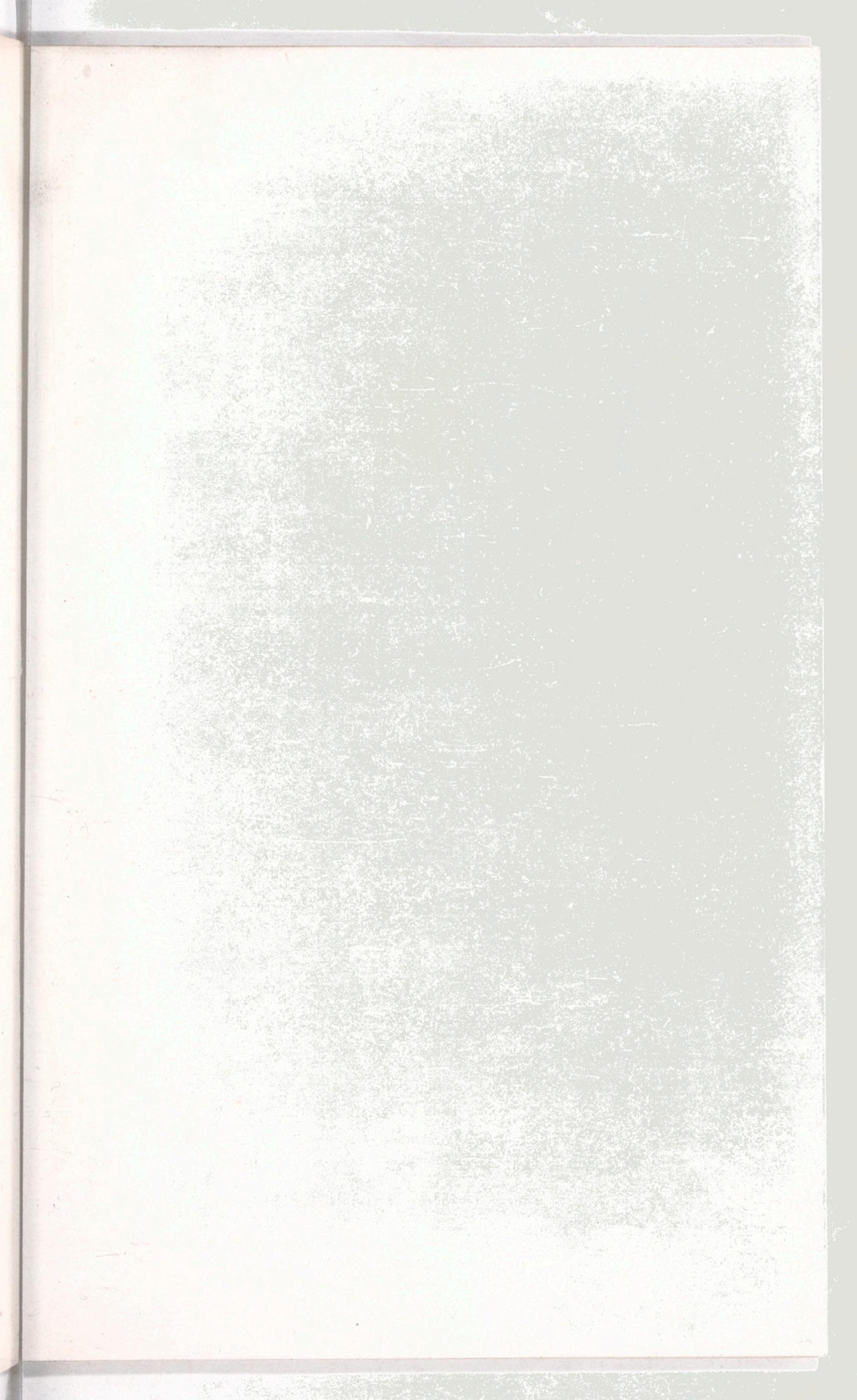
RÈGLEMENT
POUR
LE DRESSAGE
DU
CHEVAL D'ARMES

8° S
15554

RÉGLEMENT

LE DRESSAGE

CHEVAL D'ARMES





JAMES FILLIS

BIBLIOTEK
R.F.
MILITÄR



JAMES FILLIS



RÈGLEMENT
POUR
LE DRESSAGE
DU
CHEVAL D'ARMES

ÉTABLI EN 1908
PAR LA COMMISSION DE L'ÉCOLE D'APPLICATION
DE CAVALERIE DES OFFICIERS
A SAINT-PÉTERSBOURG

TRADUCTION

DE

JAMES FILLIS

Ex-Écuyer en Chef à l'École d'application de cavalerie
à Saint-Pétersbourg,
Chevalier de l'Ordre de Sainte-Anne
et Chevalier de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie.

PARIS
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR
26, RUE RACINE, 26

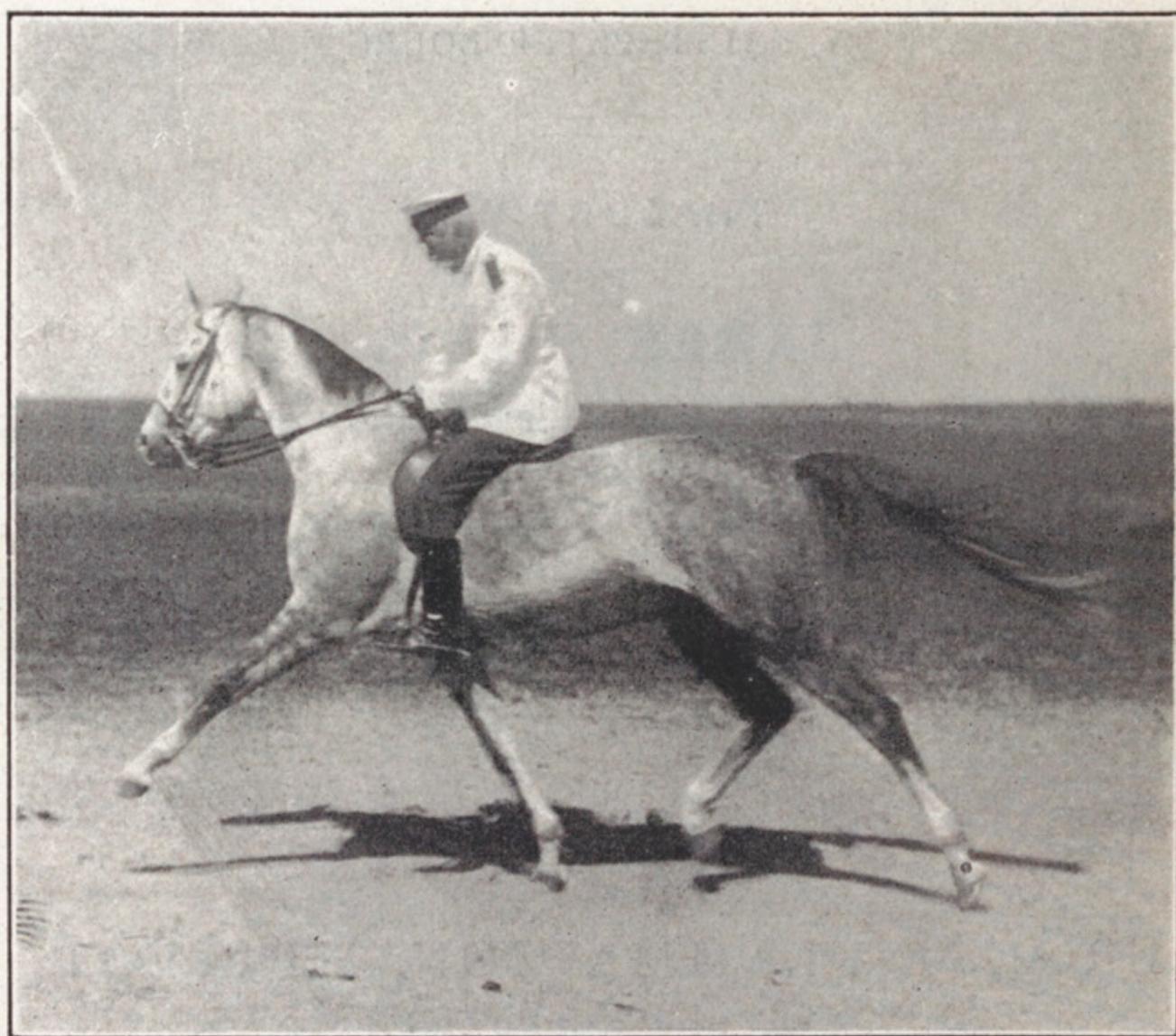
Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction réservés
pour tous les pays.

Pour la traduction du présent ouvrage et l'adaptation française de la méthode, le maître JAMES FILLIS s'est adjoint ses élèves et amis :

M. P. DÔLE, *, †, ‡, Capitaine de réserve de cavalerie française;

M. BERTREN, †, Capitaine écuyer à l'École d'application de cavalerie, à Saint-Pétersbourg;

M. Ed. VINCENT, †, Ex-Maître de manège des écoles militaires en France.



ÉQUILIBRE HORIZONTAL DU CHEVAL D'ARMES
(TROT ALLONGÉ)

PRÉFACE



Lorsqu'en 1890 je fis paraître mon premier ouvrage, *Principes de Dressage et d'Équitation*, on alléguait qu'un tel livre ne pouvait convenir qu'à des personnes déjà avancées dans l'art équestre et ne saurait surtout être appliqué par des hommes de troupe.

Dans ces conditions il ne me restait qu'à établir une progression d'exercices qui donna d'ailleurs d'excellents résultats lorsque j'en fis l'expérience en Russie.

Conformément au désir exprimé par S. A. I. le Grand Duc Nicolas Nicolaïevitch, Inspecteur de la Cavalerie, je fus appelé en 1898 par le Ministre de la Guerre,

pour tenir l'emploi d'Écuyer en chef à l'École Centrale d'application des officiers de Cavalerie à Saint-Pétersbourg. J'y professai ma méthode d'Équitation jusqu'en 1910, époque à laquelle je pris ma retraite.

Mes principes furent simplifiés dans la forme, afin de les mettre à la portée des hommes de troupe qui faisaient leur service à l'École et qui étaient originaires de toutes les provinces, même les plus reculées de l'Empire.

Ce livre est une traduction de l'ouvrage réglementaire en Russie, revu pour l'adaptation dans les différentes écoles d'Europe. J'ai tenu à conserver au texte sa forme exacte et autant que possible à ne pas m'écarter de la traduction littérale.

Il contient le mode d'éducation du Cheval depuis sa sortie des steppes ou herbages, son dressage progressif pour obtenir enfin le cheval d'armes accompli.

Je me suis borné à élaborer une méthode pratique, sans recherches spéciales (celles-ci étant du domaine de l'Équitation Savante),

en laissant aux Instructeurs l'initiative complète en ce qui concerne les détails multiples qui peuvent se présenter pendant la période du dressage.

Mon objectif a été de former des chevaux de guerre robustes, maniables, très perçants dans leurs allures et toujours bien équilibrés en vue de leur conservation.

Pour arriver à ce résultat je m'appuie sur le principe absolu : qu'il faut pousser le cheval dans la ligne montante pour obtenir la légèreté et l'adresse dans l'exécution des mouvements. Le placement, la mobilité de la tête et de son attache est un point essentiel à observer, car toute position ou défaut contractés dans les débuts ne se corrigent jamais.

Si le Rassemblé intense est le summum de la Haute École, il n'en est pas moins, à un degré atténué, la base de l'Équitation pratique.

Pendant les douze années que l'expérience s'est poursuivie sous ma direction, nous recevions tous les ans trois cents chevaux des steppes et cinquante juments de pur sang

neuves de trois ans, provenant des Haras Impériaux, qui, bien que destinées à la reproduction, étaient cependant soumises au dressage, comme culture physique.

Les résultats sur l'ensemble ont donné entière satisfaction puisque nous n'avons eu à constater ni une seule réforme faute de progression, ni un seul accident grave faute de précautions pendant toute cette suite de dressages consécutifs.

J'attribue ce succès à la préparation obtenue par le travail à la main, toujours en marchant, qui rend le cheval maniable et confiant.

Je puis en cela en appeler au témoignage des chefs qui ont commandé l'École de Cavalerie pendant que j'avais l'honneur d'y servir, Leurs Excellences Messieurs les Généraux de Broussiloff, de Bezobrasoff, de Khimetz, et le Commandant en second Son Excellence le Général Prince Bagration.





PREMIÈRE PARTIE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE DRESSAGE DU CHEVAL D'ARMES

CHAPITRE PREMIER

DE L'IMPORTANCE DU DRESSAGE ET SON BUT

1. Le cavalier militaire ne peut remplir sa mission que lorsque son cheval, soumis à sa volonté, est devenu apte à supporter allégrement le service pénible de la cavalerie en temps de guerre.

2. Pour remplir ces conditions, le cheval d'armes, assoupli, rendu hardi, affranchi de toute

crainte des objets extérieurs fixes ou mobiles soit le jour ou la nuit, doit en même temps être capable de porter le poids du cavalier, de son armement et de son harnachement aux allures vives et prolongées sur tous les terrains et franchir avec calme et adresse toutes sortes d'obstacles.

3. On ne peut atteindre ce but que par un dressage très méthodique, qui consiste :

a) A équilibrer convenablement le cheval sous le poids du cavalier ;

b) Fortifier et développer le système musculaire et en même temps tout son organisme ;

c) Le rendre souple et adroit ;

d) Subordonner sans conditions sa volonté par sa soumission à l'action des aides de son cavalier.

CHAPITRE II

DE L'ÉQUILIBRE DU CHEVAL

4. La première condition indispensable du dressage, c'est d'arriver à placer le cheval dans un bon équilibre sous le poids additionnel.

Comme tous les animaux, le cheval possède un équilibre naturel ; mais lorsque sans préparation préalable, il est obligé de porter ce poids additionnel, celui-ci surcharge principalement l'avant-main.

5. Pour mettre le cheval mieux à même de porter ce poids et lui faciliter une plus grande liberté dans ses mouvements il est indispensable :

a) De placer la tête et l'encolure correctement

assez haut, afin de reporter le centre de gravité vers la région dorsale, de ce fait l'avant-main se trouve allégé;

b) Donner à l'encolure une puissance musculaire pour pouvoir la rendre rigide à sa base, souple à son sommet, afin de favoriser la mobilité de la tête maintenue dans sa position élevée;

c) Développer la musculature et les articulations de l'arrière-main par la gymnastique.

6. L'arrière-main suffisamment engagé avec l'encolure haut placée, sera favorable au soutien de la masse et de la propulsion de l'allure, car, suivant le service auquel le cheval est destiné, on devra pouvoir facilement déplacer le poids en avant ou en arrière.

Par exemple, pour le cheval de course, il serait nuisible de reporter le poids en arrière, son action étant tout entière au profit de la vitesse.

C'est tout le contraire pour le cheval de haute école, dont les allures doivent s'exécuter en élévation, afin d'être les plus brillantes possible.

Quant au cheval d'armes, on doit l'équilibrer de telle sorte, qu'il devienne apte à déplacer son centre de gravité selon les besoins, c'est-à-

dire : pouvoir reporter en avant le poids nécessaire pour les allures rapides, et de même reporter le poids en arrière pour les allures ralenties, les tournants brusques et la facilité d'évoluer pendant le combat.

Le cheval bien équilibré de cette position moyenne supportera aisément les allures vives et prolongées.

7. L'élévation de l'encolure et le déplacement du centre de gravité ne peuvent s'obtenir uniformément chez tous les chevaux, en raison de la différence de leur conformation, qui rarement parfaite, n'exclurait pas les sujets de leur qualité de chevaux d'armes.

Le cheval bien conformé, avec une encolure bien greffée, sera facile à perfectionner ; par des exercices répétés il deviendra vite docile à la volonté du cavalier, et en même temps le dressage rationnel développera et confirmera ses aptitudes naturelles.

Le dressage d'un cheval mal conformé présenterait des difficultés trop grandes pour son adaptation efficace à la selle, ainsi un cheval bas de l'avant-main avec une tête trop forte, une encolure courte, épaisse, un rein mal attaché

et des membres postérieurs loin de lui, etc., auquel on imposerait des exigences que sa conformation rendrait pénibles, on provoquerait au lieu de son développement, la ruine progressive dans ses moyens d'action. Mais un tel animal pourra faire un service très acceptable comme cheval de trait léger.

CHAPITRE III

DE LA MISE EN MAIN CORRECTE ET DE L'OBÉISSANCE A L'ACTION DES JAMBES

8. Pendant toute la durée du dressage il est indispensable d'observer une attention très soutenue en apprenant graduellement au cheval à se soumettre à l'action du mors de bride sur les barres et à lui faire comprendre l'obéissance aux jambes, car de là dépend tout le succès du dressage.

9. La mise en main correcte consiste à inviter le cheval à accepter un contact léger et constant sur le mors, pour obéir facilement à la main du cavalier, qui, pour les besoins du mouvement ou du règlement des allures, rend, reprend ou

déplace par effets ou tensions plus ou moins accentués. Ceci ne peut être obtenu que lorsque le cheval comprend et obéit facilement à l'effet des jambes qui doit toujours entamer l'action de tout mouvement.

10. Le degré de sensibilité à l'action des jambes est relatif et dépend du caractère et du tempérament du cheval, il peut cependant être augmenté ou atténué et amené au point rationnel par un dressage suivi et raisonné.

Autant un cheval mou qui demeure insensible à l'action des jambes est désagréable, autant il est difficile de calmer un cheval qui est trop irritable, surtout dans le rang. Pour le premier il faut des jambes très énergiques et des éperons sévères. Au second, des jambes fixes et des contacts moelleux.

CHAPITRE IV

BASES DU DRESSAGE

11. Le dressage d'un jeune cheval se compose d'une série d'exercices gymnastiques exécutés soit au manège ou à l'extérieur.

Suivant les progrès de l'animal à se familiariser aux actions des jambes et de la main, ces exercices, en soumettant la volonté du cheval à celle du cavalier, développeront en même temps ses muscles, ses organes respiratoires et le rendront souple et adroit.

12. Ces exercices n'atteignent leur but complet que lorsqu'ils sont suivis avec une lente et sage progression, de façon que chaque leçon soit la continuation de la leçon précédente et que tout

nouvel exercice découle de ceux que le cheval aura parfaitement compris et exécutés.

13. Pour qu'un jeune cheval, dont le développement complet n'est pas encore atteint, ne s'use pas prématurément pendant la période du dressage et la préparation que lui imposera le cavalier pour l'amener à bien comprendre ses exigences, il est indispensable, avant de monter le cheval, de le préparer à cet effet par le travail à la longe et le travail à la main en marchant.

14. Par le travail à la main :

a) On familiarise le cheval à l'action des rênes, et à l'aide du stick on le prépare à obéir aux jambes, ce qui permettra au cavalier, dès les premières leçons montées, de diriger ce cheval sans effort;

b) On habitue le cheval à se porter franchement en avant à la volonté du cavalier;

c) On lui apprend à se porter en avant, l'encolure haute, correctement placée, sans contractions de mâchoire sous l'influence de l'action du stick et des rênes, et même sous l'action de la chambrière qui suit en cas d'insuffisance du stick;

d) On favorise une grande souplesse de l'épine dorsale et le jeu de toutes les articulations;

e) La grande mobilité des épaules, ainsi que la souplesse de tout l'arrière-main.

15. Pendant toute la durée du dressage, on ne perdra pas de vue :

1° Que le cheval, possédant une intelligence limitée, est doué cependant d'une excellente mémoire;

2° La volonté du cavalier est transmise au cheval par des moyens déterminés et conventionnels qu'il ne peut comprendre que grâce aux répétitions successives et uniformes.

En conséquence :

a) Il ne faudra pas trop hâter le dressage, afin de permettre au cheval de bien saisir chaque nouvelle exigence et se la rappeler;

b) Le cavalier exprimera chacune de ses demandes, en se servant toujours des mêmes moyens et indications pour les mêmes effets. Des exercices variés, se succédant trop rapidement, ou sur des indications données différemment, dérouteraient le cheval et jetteraient la confusion dans sa mémoire.

16. Pour mener à bien un dressage, on devra étudier d'abord : la conformation, le tempérament, le caractère, la physionomie de chaque cheval et, d'après cet examen on arrêtera l'ordre et la marche du dressage de chaque animal. Un dressage irraisonné, sans soins ni attention portée aux particularités que peut présenter chaque sujet à instruire, entraînerait la rétivité et conséquemment la ruine de l'animal.

17. Pendant toute la durée du dressage, le cavalier, dans ses rapports avec le cheval, ne se départira pas du calme et de la patience indispensables à la bonne entente ; mais il devra faire preuve d'une énergie persévérante dans le cas où l'animal opposerait une mauvaise volonté.

La récompense, sous forme de caresses, ou la correction arrivant à propos, auront une grande influence sur la réussite du dressage.

Dès qu'un cheval obéira à une sollicitation quelconque de son cavalier, celui-ci devra immédiatement le caresser et le flatter en même temps de la voix.

Après un nouvel exercice, on devra caresser et interrompre le travail pour donner au cheval le

temps de se reconnaître et se graver dans la mémoire le dernier exercice.

18. Il est très important que la correction arrive immédiatement dès qu'un cheval refuse afin qu'il se rappelle ce qui l'attend en cas de désobéissance ou de mauvaise volonté.

La difficulté pour le cavalier réside à discerner s'il y a lieu d'infliger la correction pour refus d'obéissance, ou bien de récidiver la demande en cas d'ignorance.

En infligeant la correction, on évitera la colère, la brutalité et surtout la cruauté.

Il n'existe pas de cheval qui, spontanément ou seulement après un temps très court, obéisse volontiers à toutes les exigences de l'homme : par contre, le nombre est très restreint des chevaux qui, avec le temps, ne se soumettent entièrement à sa volonté, à la condition de savoir toujours être attentif dans la progression et patient dans l'exécution d'exercices admissibles.

19. Pour corriger un cheval, on se sert de la voix (intonation haute), de l'attaque brusque des jambes, du stick et des éperons, en arrière, près des sangles.

On doit attaquer avec décision et énergie; mais le cavalier doit toujours se posséder. — En perdant son sang-froid, il perd la notion et la mesure exacte de la correction qu'il doit infliger.

20. Les récompenses ou punitions tardives sont nulles et même nuisibles; elles déroutent le cheval, parce qu'il ne peut se rendre compte du motif qui lui vaut l'une ou l'autre de ces manifestations.

21. Le travail quotidien du jeune cheval ne doit pas être poussé à la fatigue; sa durée ne sera augmentée que progressivement, parce que pendant le dressage la croissance et les forces du cheval continuent à se développer.

22. Le choix des cavaliers par rapport aux chevaux a une importance capitale.

Avant de les désigner, on comparera très soigneusement la taille, la conformation, le tempérament, ainsi que le caractère des chevaux et en même temps le poids, la taille, le tempérament, le caractère et les aptitudes des cavaliers. Ainsi à un cheval faible on donnera un cavalier très léger; un cheval très ardent et capricieux sera confié à

un cavalier calme et adroit; à un cheval chaud et sage, un cavalier patient et calme suffira, même s'il est moins habile que le précédent; un cheval difficile, qui ne se livre pas, devra être monté par un cavalier très énergique et très entreprenant, alors qu'un cheval paresseux mais sage sera le partage d'un cavalier énergique, quoique moins habile.

23. Le dressage du jeune cheval se divise en deux parties principales :

- a) Le débouillage, qui s'opère chez l'éleveur ou à défaut dans les dépôts de remonte;
- b) Le dressage dans les corps de troupes auxquels sont affectés les chevaux.

24. Pour évaluer le point des progrès réalisés pendant la période annuelle du dressage, on se basera sur ceux obtenus par les sujets moyens et non sur les meilleurs chevaux.

25. On compte environ deux ans pour la durée totale du développement physique et du dressage, ceci à partir de l'époque de l'arrivée du jeune sujet au dépôt de remonte jusqu'à l'automne de la deuxième année. — Les chevaux

devenus adultes pourront être alors utilisés et montés dans le rang de leur régiment.

26. Si les chevaux étaient nourris à l'avoine, dès les premiers temps de leur sevrage, on pourrait abréger la durée de leur dressage complet, en raison de leur énergie acquise et de leur race. — Cependant, pour les animaux soumis pour cause de force majeure à un dressage très rapide, on devra quand même observer la même progression.

DEUXIÈME PARTIE

ÉDUCATION ET DRESSAGE DES JEUNES CHEVAUX DANS LES DÉPÔTS DE REMONTE

CHAPITRE V

DEVOIRS GÉNÉRAUX

27. Les dépôts de remonte doivent :

- a) Faire l'éducation des chevaux;
- b) Le débouillage, dans le but de préparer les chevaux à être dressés, pour servir dans les armes à cheval.

28. Vers la fin du débouillage les jeunes chevaux doivent :

- a) Être complètement familiarisés et rendus

sages à l'homme, demeurer calmes pendant le passage et l'opération de la ferrure, se laisser brider et seller facilement;

b) Ils seront calmes au montoir ou lorsque le cavalier met pied à terre. Supporter tous mouvements et attitudes du cavalier à cheval;

c) Ils devront se porter en avant avec calme et franchise sur la ligne droite, au pas, au trot et au galop, obéissant aux jambes et aux rênes;

d) Pivoter sur place ou tourner en avançant;

e) Appuyer de deux pistes à la main, ou monté;

f) Sortir du rang;

g) Franchir aisément de petits obstacles avec ou sans cavalier;

h) Ne point s'effrayer des troupes à pied, des coups de feu, roulements de tambours, de l'eau et en général de tous les objets que l'on pourrait rencontrer.

29. Dans les dépôts de remonte, le débouillage se fera en bride sans gourmette pour commencer et, vers la fin de leur séjour dans ces établissements, on emploiera la gourmette, mais lâche.

30. Le débouillage et l'éducation ont pour but la préparation du cheval de troupe au service

militaire dans les régiments montés. — Seuls des animaux en bonne santé et vigoureux pourront donner satisfaction. C'est pourquoi les officiers responsables qui commandent ces dépôts de remonte surveilleront avec le plus grand soin :

a) Que la progression du travail quotidien, de préférence à l'extérieur, ne soit augmenté que graduellement, et surtout en tenant grand compte de l'état général de la santé et de la croissance de chaque animal, ceci pour maintenir le bon état des chevaux et aider au développement de leurs forces.

b) Un cheval un peu ménagé, qui laisserait même à désirer quant à sa préparation, est dans tous les cas préférable à un cheval même parfaitement et complètement dressé, mais aussi prématurément fatigué dans ses membres par le surmenage.

CHAPITRE VI

ÉDUCATION DU CHEVAL

31. Par éducation, on entend tous les soins et mesures à prendre pour développer chez le cheval ses qualités morales, c'est-à-dire sa soumission à la volonté complète du cavalier et sa culture physique.

Ces soins et mesures consistent à veiller avec attention :

a) A la qualité et quantité de l'alimentation et tous soins judicieux appliqués par les cavaliers ;

b) Comprenant également la manière de se comporter avec ces animaux soit à l'écurie, au manège ou à l'extérieur.

a) Nourriture et soins.

32. Pour le cheval, de même que pour tous les animaux, il est indispensable de bien calculer la quantité de nourriture, la qualité devant toujours être irréprochable pour la conservation de la santé et le développement des forces de l'individu.

Les chefs de dépôts de remonte auront soin de veiller très scrupuleusement à la stricte observation de ces mesures en tenant compte de l'évolution dentaire et de l'état général des chevaux qui, sortant des herbages, n'ont pas été soumis à un régime aussi complet que ceux habitués aux soins de l'écurie et à une alimentation substantielle.

33. En considération du jeune âge du cheval, de sa vie primitive, le milieu dans lequel il vivait avant son entrée au dépôt de remonte, on pratiquera comme suit :

a) Aux chevaux qui arrivent des herbages, on donnera du foin en abondance, ceci en substitution partielle de la ration d'avoine réglementaire, afin que la transition du changement de régime

soit moins sensible à l'animal; en procédant ainsi, on évitera des maladies et aussi de mauvaises habitudes, entre autres les tics, qui sont contagieux et qui fréquemment font leur apparition uniquement parce que le cheval, libre dans la prairie où il a été élevé, a l'habitude de brouter de l'herbe constamment, non seulement par besoin, mais aussi pour se distraire; mis au régime de l'écurie, il demeure de longues heures condamné à l'immobilité et privé de toute distraction, prend l'ennui dans cette situation nouvelle;

b) La ration normale de grain devra être atteinte progressivement.

34. L'herbe fraîche est salutaire à tous les chevaux, surtout pour les sujets amaigris, échauffés ou fatigués. L'époque favorable pour donner le vert aux chevaux est le moment de la floraison des foins.

Cependant, pour ne pas affaiblir les chevaux, concurremment on continuera à donner une partie de la ration d'avoine.

Le vert peut être donné, mélangé avec le foin.

35. La nourriture, le pansage, l'air, la lumière et la société, ainsi que l'exercice, favorisent le ca-

ractère de l'animal et le maintien de sa bonne forme de santé et de vigueur.

Car il faut se pénétrer que le cheval, bien que doué d'une intelligence limitée, n'est pas une bête de somme, indigne de soins et d'attentions. Il doit vivre d'une vie normale, en recevant de l'homme le bien-être qui est la juste récompense des services qu'il lui rend.

36. En dehors des règles d'hygiène prescrites par les vétérinaires, tant à l'écurie qu'à l'extérieur, les cavaliers éviteront surtout d'exposer leurs chevaux à toutes intempéries qui auraient pour résultat de provoquer une affection sérieuse qui viendrait facilement se greffer sur de jeunes sujets dont les gourmes ne seraient pas complètement passées.

On condamnera les écuries mal aérées et privées de lumière.

On choisira des locaux bien aménagés, secs et confortables. Les boxes ou stalles seront pourvus d'une litière bien fournie.

De préférence, l'aération doit se faire dans la partie supérieure de l'écurie, bien au-dessus de la tête des chevaux. Toute aération dans les parties basses ou par les portes ouvertes expose les chevaux aux courants d'air.

37. Pour tous les autres soins nécessaires, on devra se conformer aux règlements d'hygiène en usage dans chaque pays.

b) Fréquentation du cheval.

38. Le jeune cheval, surtout celui qui arrive directement des herbages, se comporte envers l'homme, au début, avec une méfiance et une crainte plus ou moins accentuées.

Le premier devoir de l'homme, chargé de soigner et d'éduquer ce jeune animal, consistera avant tout à vaincre ces appréhensions en amenant le cheval en pleine et entière confiance par sa franchise, sa patience et sa douceur.

39. Autant que possible, on laissera le cheval aux soins du même homme, pour que, s'habituant l'un à l'autre, ils arrivent plus facilement à se comprendre.

40. Dans les débuts, les exigences de l'homme ne seront pas toujours comprises. La cause en sera presque toujours la crainte.

En prévision de la conservation du cheval, on

évitera de provoquer des défenses ; pour cela, on sera très peu exigeant dans les commencements et on encouragera beaucoup l'animal par des caresses et en le flattant de la voix lorsqu'il fera preuve de bonne volonté et d'attention.

41. Les intonations de la voix se gravent facilement dans la mémoire du cheval, on les utilisera avec profit pour son éducation. De la voix, on calmera l'animal s'il a peur, on le flattera lorsqu'il mérite une récompense ; inversement, par des paroles brusques en élevant le ton, on menacera le cheval qui a mal fait, et souvent ce moyen suffira pour l'amener à l'obéissance, sans avoir recours à une correction plus sévère.

42. Un jeune cheval doit travailler tous les jours ; la durée des leçons, comme les exigences du cavalier, seront augmentées progressivement.

Si, malgré un travail modéré pratiqué pendant les premiers temps, le cheval manifeste de la langueur, refuse la nourriture, perd la vivacité du regard, on devra cesser le travail le nombre de jours nécessaire et le faire promener à la main.

43. Pour mieux proportionner les exigences dans le travail suivant le développement physique des chevaux, on les divisera en groupes distincts : on mettra ensemble les chevaux forts et bien développés, les faibles et ceux en retard de croissance formeront des reprises à part.

CHAPITRE VII

DÉBOURRAGE DES CHEVAUX

Instructions générales.

44. Dès leur arrivée au corps, on familiarisera les jeunes chevaux avec tout ce qui les entoure, et à leur nouveau traitement afin de conquérir leur confiance dans la fréquentation de l'homme.

45. Pour mieux suivre la progression dans le développement des forces et aptitudes des jeunes chevaux, le débouillage sera divisé en quatre périodes :

1^{re} Période : Éducation des chevaux en général. Leur mise en confiance en les habituant à devenir calmes. L'enseignement élémentaire du mouvement en avant, en cercle, à l'aide de la longe.

2^e Période : Travail à la longe en cercle au trot.

Travail à la main sur la ligne droite. Exercices préparatoires à la main pour le travail de deux pistes. Les chevaux montés seront habitués à se porter en avant avec l'aide de la longe sous le poids du cavalier.

3^e Période : Travail de deux pistes à la main, Confirmation du travail monté du paragraphe précédent sur la ligne droite.

Travail de deux pistes monté au trot.

Préparation aux sauts d'obstacles à la main, puis à la longe.

4^e Période : Confirmation du travail des périodes précédentes.

Départs au galop libre des chevaux montés. (peu rassemblés), Sauts d'obstacles de peu d'importance.

On commencera à faire usage de la gourmette mais ajustée très lâche.

46. Il n'est pas possible d'établir un règlement fixe avec bases d'instructions pouvant s'adapter à tous les chevaux pendant les phases diverses de leur instruction. Une conception

pareille serait erronée et dangereuse et ne servirait qu'à compliquer et même entraver le dressage. Chaque escadron, ou fraction de troupe, ne passera à la période de travail suivante que lorsque les progrès déjà acquis le permettront. On aura soin de ne pas se presser pour aborder la période du cheval monté (2^e période).

On ne montera les chevaux que lorsqu'ils seront devenus confiants et calmes et que, par le travail à la main, ils seront préparés par le stick à comprendre l'effet des jambes et celui des rênes et que, sans dommage pour leur développement, ils pourront supporter le poids du cavalier pendant une certaine durée.

47. Autant que possible le débouillage des jeunes chevaux sera pratiqué dans des terrains enclos ouverts, pour que ces jeunes animaux respirent un air meilleur et transpirent moins que dans les manèges fermés. Les hangars couverts ou pistes ouvertes (carrières) seront entourés d'un mur ou clôture d'environ deux mètres de hauteur, pour faciliter le travail à la main et aussi retirer aux chevaux l'idée de s'échapper de la piste.

Dès que les chevaux seront habitués à se porter

en avant avec calme, sous le poids du cavalier, on devra les monter à l'extérieur, au moins, une fois par semaine. Ces promenades familiariseront le cheval avec les objets divers qui l'entourent ou qu'il est susceptible de croiser, et un travail relativement plus facile que celui du manège sera utile et bienfaisant, surtout au point de vue hygiénique.

48. Pendant le débouillage, on emploiera les allures comme suit :

a) Travail à la main : au pas et au petit trot cadencé;

b) Travail à cheval : au pas, au trot cadencé, trot ordinaire ralenti, ensuite allongé et enfin le galop.

Le trot cadencé provoqué par l'action des jambes et le soutien de la main, employé au manège, sur la ligne droite ou dans le travail de deux pistes, préparera le cheval très rapidement au bon équilibre; mais, en raison de la grande énergie que doit déployer le cheval dans cet exercice, sa durée devra en être limitée.

49. Pendant toute la durée du débouillage, c'est-à-dire travail à la main ou monté, après chaque

leçon, en caressant beaucoup le cheval, en laissant toute liberté de rênes, on le flattera, en le rassurant de la voix, et en le tapotant de la main aux épaules, sur la selle, derrière les sangles, on exercera des tractions sur la crinière, sur les étrivières, on secouera la selle en la prenant par le pommeau et le troussequin.

Le cheval rassuré et calmé, on desserrera les sangles insensiblement, comme on a dû procéder pour le sangler, pour ne pas effrayer l'animal par des mouvements brusques. Grâce à ces précautions, le cheval aura bien vite acquis confiance et s'habituerà à son harnachement.

CHAPITRE VIII

HABITUER LE CHEVAL A SE LAISSER BRIDER ET SELLER

Travail à la longe.

50. Pendant les premières sorties en main, on interdira expressément aux hommes d'exiger quoi que ce soit des chevaux, sinon de marcher à côté d'eux bien tranquillement.

51. Au début de la première période du débouillage, on habituera les chevaux à se laisser brider ; un peu plus tard on les sellera.

Ces opérations se feront avec le plus grand soin, de manière à ne jamais effrayer les chevaux par des gestes brusques, parce que des chevaux rendus peureux deviendraient très difficiles à instruire.

52. Le cheval déjà habitué à être garni du licol d'attache à l'écurie devra au bout de peu de temps se laisser brider. En l'abordant à hauteur de l'épaule gauche, on procédera comme suit : Après avoir dégagé la tête de la muserolle et avoir rebouclé le licol en collier, le cavalier tenant la bride par la têtière et l'extrémité des rênes dans la main gauche, caressera l'animal. Il passera les rênes sur l'encolure par-dessus la tête avec la main droite, puis, élevant la bride à hauteur et à proximité de la tête, il substituera la main droite à la gauche qui, prenant les mors, les introduira dans la bouche qu'il fera entr'ouvrir par une légère pression du doigt sur les barres et sur la langue pour placer les mors par-dessus, pendant que la main droite fera glisser la têtière sur la nuque et que la main gauche devenue libre engagera chaque oreille et le toupet l'un après l'autre entre la têtière et le frontal. La bride ainsi en place, on la fixera en bouclant la muserolle peu serrée et la sous-gorge assez libre pour qu'elle ne vienne pas comprimer la gorge quand le cheval, la tête haute, se ramène dans le rassembler.

Enfin on accroche la gourmette qui doit agir à plat, et pour cela il faut, avant de la fixer, la tour-

ner de gauche à droite, jusqu'à ce qu'elle devienne rigide, et engager l'anneau au crochet de gauche, l'ongle du pouce en dessus.

53. Pour habituer les chevaux à accepter le contact des mors de bride et du filet et plus tard leur en apprendre les effets, on procédera comme il est dit ci-dessous (fig. 1).

L'ajustage des mors a une importance capitale :

a) Le filet sera ajusté dans la bouche du cheval en contact léger avec la commissure des lèvres ; plus haut, il gênerait ou blesserait ; plus bas, il serait flottant et le cheval prendrait la mauvaise habitude de passer la langue par-dessus, inconvénient qu'il est difficile de faire passer.

Le mors de bride s'ajustera reposant sur les barres à hauteur du passage de la gourmette.

Pour les chevaux qui portent la tête basse, on remontera légèrement ce point.

Pour ceux, au contraire, qui portent au vent, on l'abaissera, mais en évitant tout contact avec les crochets.

Les branches du mors de bride seront de longueur moyenne, car plus les branches sont longues, plus le levier est puissant ; ceci à titre

de renseignement, les armes à cheval possédant un mors uniforme réglementaire.

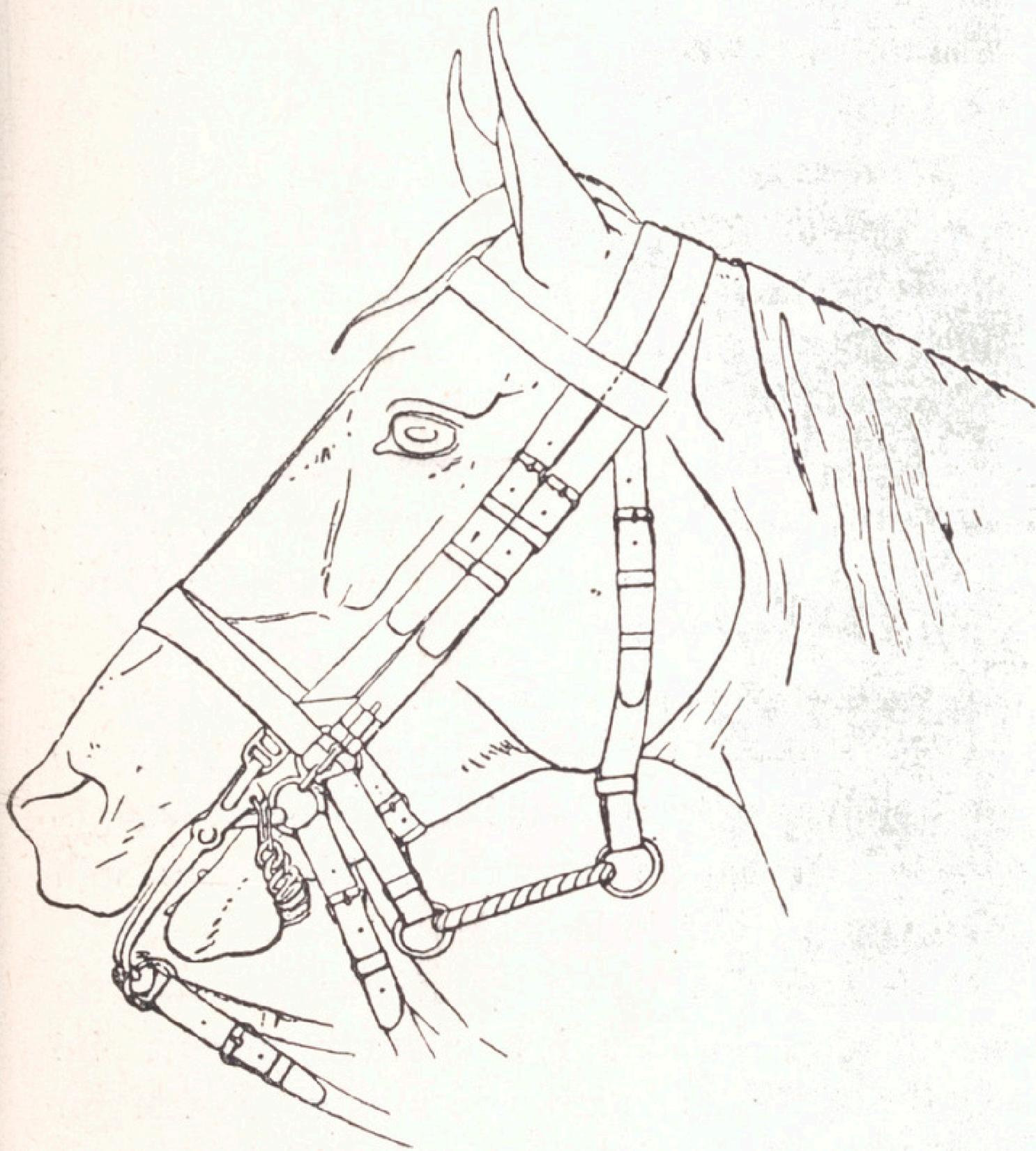


FIG. 1.

b) La largeur du mors de bride doit être proportionnée à celle de la bouche du cheval : trop

large, il oscillerait et nuirait à la justesse de son action; trop étroit, les branches du mors compriment le maxillaire inférieur et y occasionneraient des blessures et empêcheraient le levier d'agir.

La grosseur des canons doit être en rapport de la conformation des barres, c'est-à-dire qu'un cheval ayant les barres tranchantes, par conséquent très sensibles, sera embouché avec un mors à gros canons et une liberté de langue peu prononcée (mors doux). A des barres charnues, peu sensibles, on adaptera un mors à canons minces et une liberté de langue plus prononcée (mors dur).

Ces deux cas sont spéciaux.

Pour la généralité des chevaux, on se servira de mors moyens avec liberté de langue moyenne.

Les instructeurs devront vérifier avec soin l'ajustage correct de la bride;

c) Vers la fin de la quatrième période du débouillage, lorsque les chevaux auront été soumis aux effets de la bride sans gourmette, on fera agir cette dernière en la tenant lâche.

Une gourmette est bien ajustée lorsqu'elle est placée au-dessus du menton (passage de la gourmette) et lorsque, les rênes laissées libres, on

pourra facilement passer deux doigts entre la gourmette et la barbe sans que les branches du mors basculent.

En tendant les rênes, les branches du mors basculeront à un angle de 45° environ (la tête étant placée haut).

Aux chevaux qui auront la bouche sensible, on serrera moins la gourmette.

54. L'usage de la bride en cours de dressage, n'exclut pas l'emploi du bridon pour sortir les chevaux.

55. Les premières leçons de débouillage seront données à la longe, suivant les instructions développées plus loin, chapitre IX.

Le travail à la longe peut se pratiquer au manège ou à l'extérieur, en évitant les mauvais terrains glissants.

Le travail à la longe a pour but :

a) Permettre au cheval une plus grande liberté d'action dans ses mouvements, les allures ne pouvant encore être travaillées monté;

Progressivement on augmente en même temps le développement de la respiration, la souplesse,

et d'une manière générale on renforce l'organisme complet de l'animal;

b) Confirmer le cheval au contact de la bride, de la selle et des sangles.

56. Préparation du cheval au travail à la main qui suivra immédiatement celui de la longe.

57. Dans les débuts du travail à la longe, on laissera aux chevaux une grande liberté d'allure, pourvu qu'elle se manifeste dans le mouvement en avant, en réprimant cependant les mouvements trop violents, pour arriver à imposer une allure déterminée.

Les chevaux paresseux seront stimulés au moyen de la chambrière, tandis que les nerveux et trop énergiques seront calmés de la voix et par des vibrations de la longe. Après quelques tours au trot à la longe, on arrêtera l'animal en le calmant de la voix et par vibrations de la longe, et après l'avoir caressé on reprendra le même travail à l'autre main. Dans les débuts, chaque reprise de trot ne dépassera pas trois minutes environ et cinq minutes dans la suite, lorsque le cheval aura pris de la force.

Si un cheval montre plus de raideur ou de la

difficulté d'un côté, on le fera travailler de préférence à cette main.

58. Au commencement de chaque leçon, on utilisera la longe pour calmer les chevaux et leur permettre de se détendre, et principalement pour ceux difficiles au montoir, impatients ou qui bondissent.

59. Pour les premières leçons, les chevaux seront amenés au manège ou carrière, sans couverture et non sellés. Pour habituer le cheval à la selle, on commencera dans la stalle à lui placer sur le dos une couverture pliée en quatre fixée avec un surfaix peu serré.

Dès qu'un jeune cheval acceptera d'être sanglé, on pourra commencer à le seller.

Cette opération se fera au manège, après le travail à la longe. La selle dépourvue de ses étriers sera placée sur le dos de l'animal et sur la couverture.

60. La selle ainsi placée, peu sanglée, on fera trotter le cheval quelques tours à la longe.

Les sangles arrière (spéciales à l'équipement russe) seront rapprochées en avant, afin de ne pas

surprendre le cheval par un contact nouveau ni l'irriter. Avant de mettre le cheval à l'autre main, on resanglera un peu plus (avec précaution) pour habituer l'animal à la compression des sangles.

61. Quand un cheval sera habitué à se laisser seller et brider en terrain clos, ces opérations se feront à l'écurie. On *sellera* d'abord le cheval avant de le délivrer de son licol, on le fera tourner sur soi tête à queue dans la stalle pour le brider, afin de pouvoir donner les derniers soins aux yeux, aux oreilles et aux naseaux et être plus à l'aise pour opérer.

CHAPITRE IX

EMPLOI DE LA LONGE

a) Comment on attache les rênes.

62. Pour le travail en cercle à la longe, non monté, on bouclera la longe, les rênes de la bride et du filet de la façon suivante :

Le cavalier, s'approchant de l'épaule gauche du cheval, la longe enroulée dans la main gauche, noue les rênes sur l'encolure et les fixe par la sous-gorge, fig. n° 2.

b) Règles générales.

63. Prenant l'extrémité de la longe avec la main droite, il la fixera toujours à l'anneau du mors de

filet qui se trouve à l'intérieur du cercle, si la bride d'ordonnance est pourvue d'une muserolle, celle-ci sera prise dans le même boucleteau, fig. n° 2.

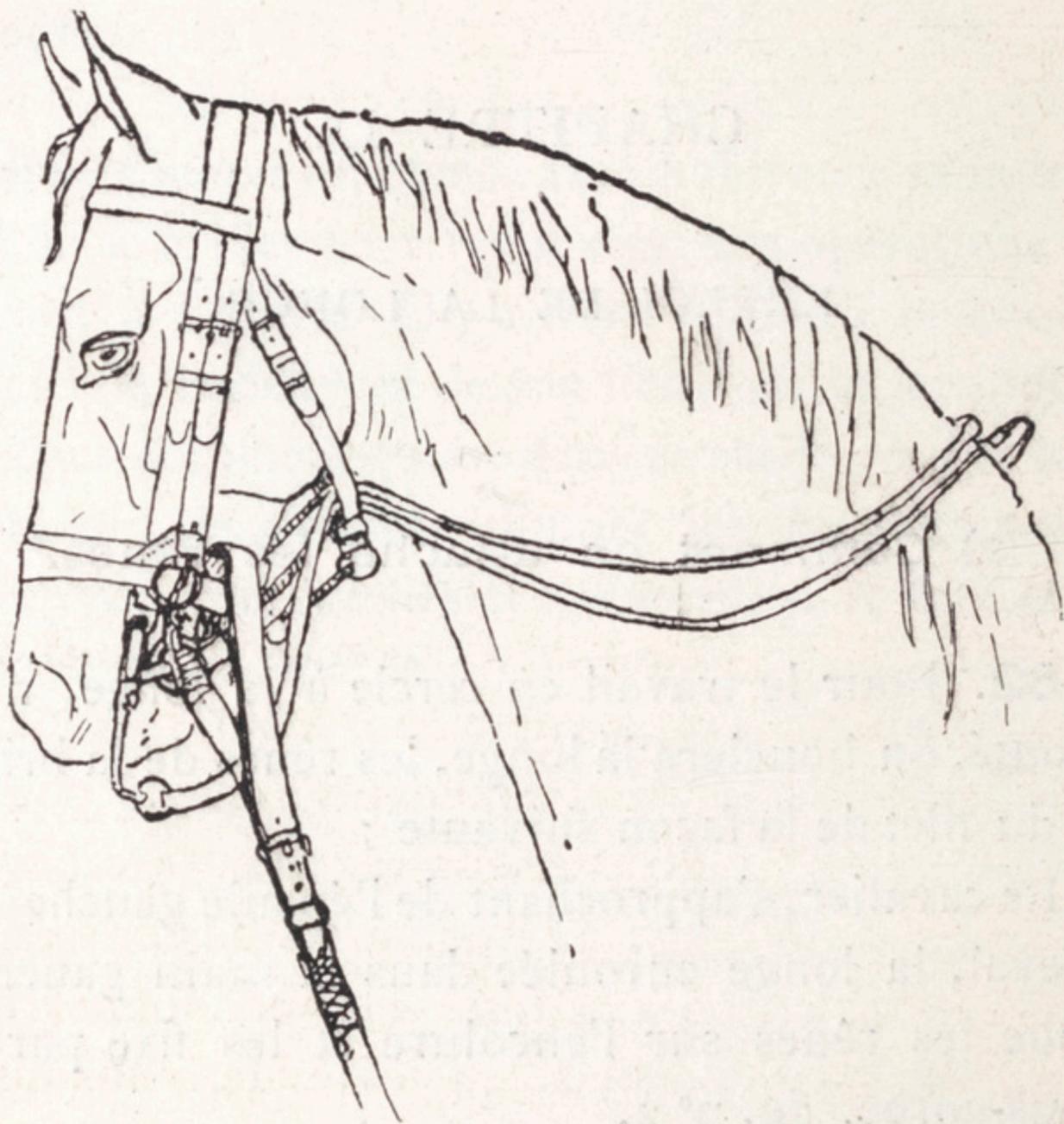


FIG. 2.

64. Fixée comme il est prescrit plus haut, le cheval maintenu en place, le cavalier saisira la longe avec la main droite à environ quinze centi-

mètres de la tête, le restant de la longe demeurant enroulé dans la main gauche.

65. Pendant le travail, la longe doit toujours être tenue dans la main correspondante à la direction, la longueur et le maniement en sont réglés par la main opposée quand le cavalier est secondé par un aide tenant la chambrière.

La longe doit être tenue dans une seule main, quand un cavalier travaille sans aide, l'autre main tenant la chambrière.

66. Le but à atteindre est d'apprendre au cheval à se porter franchement en avant sous l'impulsion de la chambrière. La main qui tient la longe suivra toujours les mouvements du cheval pour les modifier s'il est nécessaire. Les saccades imprimées à la longe dérangent et désunissent les allures du cheval en lui faisant abandonner le contact du mors du filet; on les évitera absolument; mais, s'il est nécessaire, on emploiera les vibrations de la longe pour modérer le cheval.

67. Pour le cheval monté, l'action de la longe ne doit remplacer celle des rênes, mais peut y suppléer.

L'office de la longe consiste à maintenir un cheval sur le cercle ou à seconder un cavalier qui monte un cheval pendant les premières leçons.

La chambrière est employée pour actionner un cheval ou le porter en avant et aussi pour l'empêcher de se rapprocher du centre du cercle sur lequel il évolue.

c) Le cheval à la longe.

Travail en cercle non monté.

68. Dans les débuts, pour mettre un jeune cheval à la longe, il sera bon d'employer deux cavaliers, l'un s'occupant de tenir la longe, l'autre suivant le cheval avec la chambrière.

Le cavalier qui tient la longe, comme il est prescrit plus haut, § 64, accompagnera le cheval quelques pas sur le cercle à main gauche, il récitera ce mouvement jusqu'à ce que le cheval se mette lui-même sur le cercle sous l'action de la chambrière; insensiblement, rendant de la longe, le cavalier s'éloignera de l'animal pour augmenter l'étendue du cercle, en ayant soin de toujours se maintenir à hauteur de son épaule. Pour les pre-

mières leçons, on se contentera de maintenir le cheval en cercle par une tension de la longe légère égale et continue, en le ramenant sur le cercle s'il essaye de s'en écarter.

L'aide qui tient la chambrière de la main droite complète l'autre cavalier dans ses mouvements, présentant l'extrémité de la chambrière dans la direction de l'animal, la pointe et la lanière presque à terre. L'action de la chambrière doit varier suivant la façon dont se comporte le cheval : par exemple, on l'élèvera par derrière pour porter le cheval en avant ou lorsqu'il ralentit l'allure, ou à hauteur de l'épaule s'il tente de rétrécir le cercle.

Mais dès que le cheval reprend son trajet circulaire dans une allure énergique et régulière, la chambrière suivra le cheval, la lanière à terre.

69. Pour les changements de direction sur le cercle, l'aide abaissera complètement la chambrière jusqu'à terre, cessant toute action, se placera derrière le cavalier qui raccourcit progressivement la longe pour amener le cheval à lui, en le calmant et le flattant de la voix, mais surtout en restant au centre du cercle sans avancer vers l'animal.

Après avoir caressé le cheval et adapté la longe du côté opposé, en se faisant aider si c'est nécessaire, il remettra le cheval en mouvement par les mêmes principes et les moyens inverses.

70. Si l'on a plusieurs chevaux à exercer en même temps dans le même enclos, on devra proportionner leur nombre à l'étendue du terrain afin qu'ils puissent facilement évoluer sans se gêner et tous à la même main en même temps.

Pour commencer le travail, l'instructeur indiquera aux cavaliers qui accompagnent leurs chevaux en cercle au pas, la main à laquelle ils doivent uniformément travailler.

Les allures, changements de main, arrêts ou fin du travail s'exécuteront aux indications de l'instructeur.

d) Monter à cheval et mettre pied à terre.

(Chapitre XIV, § 109.)

71. La longe enroulée dans la main gauche, le cavalier qui doit aider à l'opération du montoir se place à un pas devant le cheval lui faisant face, tenant celui-ci immobile avec la main droite qui

viendra toujours en opposition à tout mouvement de l'animal. On agira de même pour le pied à terre.

Le cheval bien d'aplomb sur ses quatre membres est la seule position favorable au montoir.

Si un cheval, sous l'influence du poids du cavalier, fait le gros dos, baisse la tête pour ruer ou faire des sauts de mouton, pour essayer de s'en débarrasser, l'aide avec sa longe lui relèvera la tête, agitant la longe par une vibration accentuée et le grondant à voix haute. (Leçon du montoir décrite chapitre XIV, § 109.)

e) Travail monté en cercle.

72. L'homme à cheval tient ses rênes du filet séparées dans les deux mains, l'extrémité sortant du côté du petit doigt.

Le rôle de la longe sera le même que dans le travail en cercle non monté.

A l'homme qui tient la longe on adjoindra un aide qui agira avec la chambrière.

Ces deux hommes devront coordonner leurs

effets en suivant les actions et les besoins du cavalier qui est à cheval.

D'une manière générale, la longe et la chambrière ne devront intervenir que si le cavalier à cheval se trouve impuissant et ne peut, par ses propres moyens, se tirer seul d'embarras.

Les changements de direction s'exécuteront suivant les mêmes indications que dans le travail à la longe non monté.

73. Dès que le cheval monté se portera franchement avec calme en avant et en cercle, on le fera marcher sur la ligne droite; pour les premières leçons on emploiera la longe et la chambrière, mais dans le seul but d'amener et maintenir le cheval sur la piste du manège en l'accompagnant.

On détachera la longe, dès que le cheval marchera avec calme; mais on la reprendra ainsi que le travail en cercle, si l'animal tend à quitter la piste ou lorsque l'action seule du cavalier est insuffisante.

CHAPITRE X

EMPLOI DU STICK

74. Pour le travail à la main, on se servira du stick afin de préparer un jeune cheval à obéir aux effets des jambes. Dans ce but, on touchera toujours l'animal au flanc, près des sangles, à la place où devront agir les talons.

75. Tous les chevaux doivent supporter le contact du stick pour ranger les hanches et se porter en avant.

Les effets du stick seront proportionnés à la sensibilité de l'animal. En principe, on agira avec modération en procédant par attouchements répétés.

Les attaques vives seront employées seulement dans le cas de refus d'obéissance ou pour corriger.

76. Le stick doit être d'un bois rigide, gros comme le doigt et d'environ 90 centimètres de longueur.

CHAPITRE XI

PRÉPARATION AU TRAVAIL A LA MAIN

77. Ce travail doit toujours se faire en marchant.

Préalablement on aura habitué les chevaux à marcher tranquillement à côté de l'homme.

78. Ces exercices préparatoires seront exécutés lorsque les chevaux auront subi une éducation complète, conforme aux prescriptions des chapitres précédents, 2^e partie, chap. V, VI, VII, VIII, IX, X.

79. Les premiers temps avant le travail à la main, les chevaux seront détendus à la longe.

On évitera toutefois de les faire transpirer.

Cette opération terminée, on caressera les chevaux et on détachera les longes.

Les cavaliers, laissant les rênes de bride flottantes sur l'encolure, passeront celles du filet par-dessus la tête du cheval avec l'aide des deux mains, les deux rênes réunies dans la main droite qui tient le cheval à environ 15 centimètres sous le menton et l'extrémité dans la main gauche. Ils amèneront ainsi leurs chevaux sur la piste du manège, le long du mur, et, conservant une distance d'environ deux à trois longueurs, d'un cheval à l'autre, ils marcheront au pas et feront exécuter quelques changements de direction sans trop de sévérité dans la précision du mouvement.

80. Le cavalier doit marcher à côté de son cheval, à la hauteur de l'épaule et le plus près possible sans l'appuyer.

Le filet, suivant la main à laquelle on se trouve, est tenu près des anneaux, la main haute (la gauche pour marcher à main droite et la droite pour marcher à main gauche), l'index séparant les deux rênes, le dos de la main en dessus.

L'extrémité des rênes est tenue dans la main

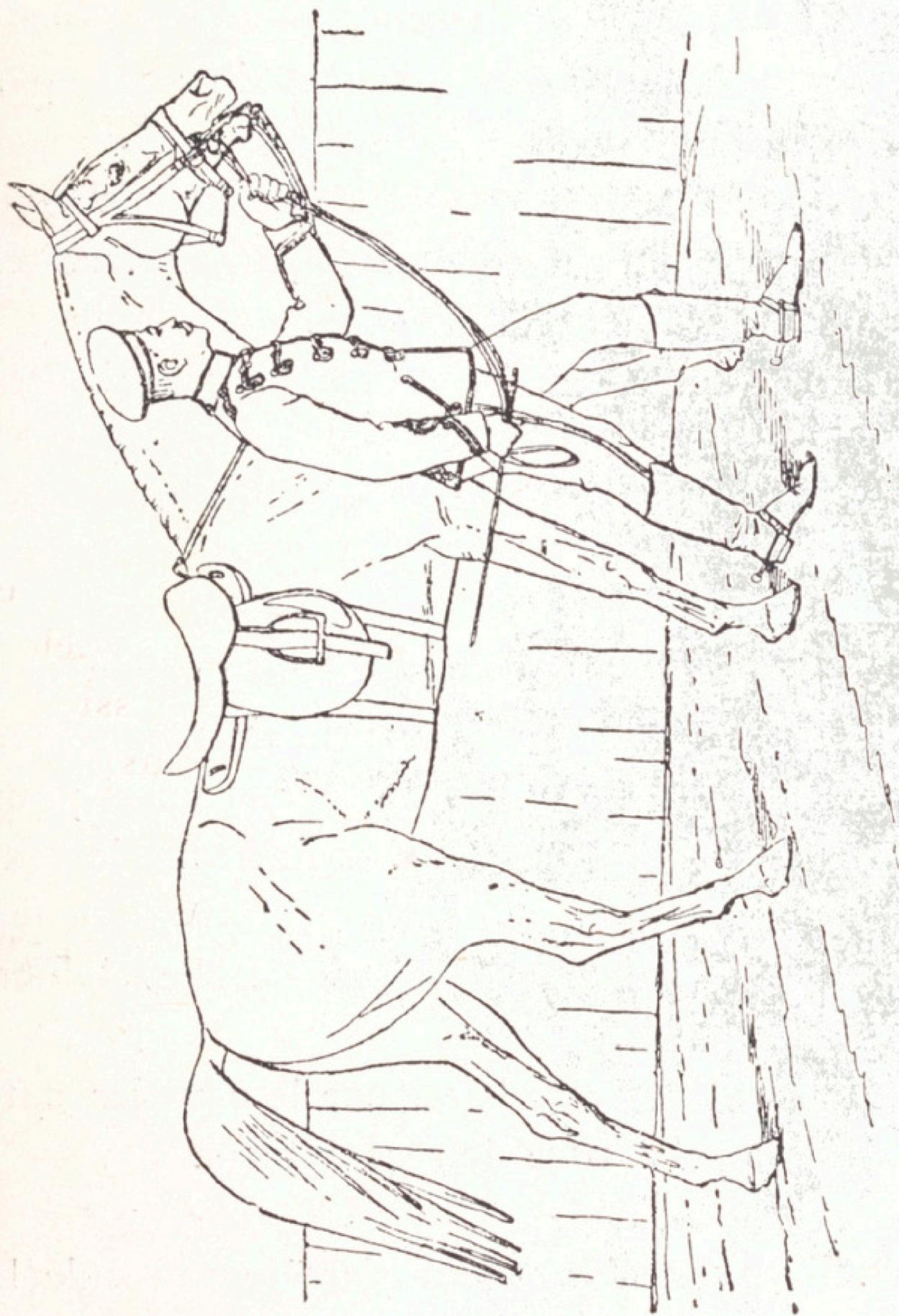


FIG. 3.

opposée qui tient également le stick, la pointe en bas et en arrière (fig. 3).

Le cavalier en se portant lui-même en avant, invitera son cheval à marcher, en le poussant sous le menton et en le touchant du stick, par derrière lui, toujours près des sangles.

Dès que le cheval avancera franchement au pas, le cavalier ne lui ménagera pas les caresses et les encouragements de la voix.

La main qui tient et dirige le cheval sera maintenue haut en continuant sa poussée en avant, afin que l'encolure prenne dès les débuts une position élevée.

81. Si le cheval se jette brusquement en avant, le cavalier le retiendra en tirant quelque peu la tête à lui pour le modérer et aussi pour l'empêcher de se coucher sur lui, sans le traverser.

On devra toujours maintenir le cheval bien droit sur la piste.

A toute marque d'obéissance le cavalier flattera son cheval à titre de récompense.

82. Si un cheval se retient, s'arrête ou recule, le cavalier, toujours placé près de l'épaule, le fera avancer en l'actionnant avec son stick, en passant la main qui tient également l'extrémité

des rênes, derrière le dos; en même temps, la main qui tient et dirige le cheval, le stimulera par une poussée plus énergique en avant, en appuyant même le poing contre le menton de l'animal; le cavalier regardant toujours droit devant lui, il obligera ainsi le cheval à reprendre le mouvement régulier.

83. Pour les premiers temps l'instructeur emploiera de préférence des gradés munis de chambrières qui aideront les cavaliers à porter en avant les chevaux qui présenteraient des difficultés.

CHAPITRE XII

TRAVAIL A LA MAIN SUR LA LIGNE DROITE DANS LE MOUVEMENT TOUJOURS EN AVANT

84. Ce travail a pour but de familiariser le cheval aux effets du mors de bride pour le grandir. Le travail sera commencé par les flexions directes sur la ligne droite en marchant.

La flexion directe, base fondamentale du dressage, a pour but :

1° Placer l'encolure haut de sa base à la tête. Cette attitude donnera la liaison complète des épaules avec tout le chef de l'animal. Le cavalier ne disposant pas de moyens d'action directe sur les épaules, la bouche seule directement impressionnée par les effets des rênes harmonisera par le placement aisé de la tête le jeu de l'avant-main.

Les flexions directes fixeront et relieront toutes les parties de l'avant-main entre elles et permettront ainsi au cavalier d'en disposer;

2° Améliorer la sensibilité de la bouche du cheval en général, et principalement la mâchoire inférieure qui, cédant à chaque tension des rênes, annule toute contraction et donne au mouvement l'élasticité et la grâce;

3° Modifier le centre de gravité du cheval, du garrot vers le centre, ceci par l'élévation de l'encolure et la flexion directe, c'est-à-dire la tête et l'encolure cédant dans sa partie supérieure seulement.

Une encolure basse, tête allongée en avant chargera toujours les épaules d'un poids excessif.

L'encolure placée haut, rigide à sa base, ramenée à sa partie supérieure, la direction de la tête se rapprochant de la verticale amèneront le centre de gravité du cheval vers le centre, ce qui obligera l'animal à engager davantage ses membres postérieurs et lui facilitera ainsi la souplesse dans toutes ses évolutions.

85. Pour commencer, les rênes seront tenues comme il est prescrit § 80. Le cavalier placé à la hauteur de l'épaule du cheval l'amè-

nera sur la piste à main gauche, par exemple : n'exigeant rien de lui, il le fera marcher bien franchement au pas allongé. Cet exercice sera répété au début de chaque leçon du travail à la main.

86. Avançant comme il vient d'être prescrit § 85, le cavalier, de la main gauche, qui tient déjà l'extrémité des rênes du filet et le stick, saisit la rêne gauche du filet le plus près possible de l'anneau; il porte cette main haut et en avant, obligeant la tête et l'encolure du cheval à s'élever.

La main droite, abandonnant le filet, saisit les rênes de bride, près des anneaux des branches, séparées par l'index, le dos de la main en dessus celle-ci soutenue. L'action des rênes de bride devra agir dans la même direction que celle du cheval étant monté.

La main gauche maintenant la tête dans sa position élevée, tout en indiquant la direction, ne devra pas tirer le cheval en avant sans interruption, avec la rêne du filet, le cheval devant se livrer de lui-même, ou sous l'action du stick.

La main et les bras agissant librement, ne doivent autant que possible jamais se contracter (fig. 4).

Observation. — La figure 4 représente un



FIG. 4.

cheval déjà préparé, avançant au trot cadencé, exécutant la flexion directe correcte.

87. Le cheval en marche doit toujours soutenir son mouvement en avant d'une façon uniforme, dans les débuts *au pas*, par la suite au trot cadencé. Continuant à se porter en avant, la tête et l'encolure du cheval soutenues dans la position élevée, le cavalier exercera une série de légères tensions de rênes de bride pour décontracter la mâchoire. A ce moment précis, le filet interviendra pour empêcher le cheval de s'arrêter ou de baisser la tête.

Les tensions de la bride seront peu accentuées pour ne pas donner au cheval l'impression d'arrêts ou de ralentissements, ni trop prolongées pour engager le cheval à s'appuyer sur la main.

La flexion directe est la résultante de l'action simultanée des effets du mors de bride et du filet; pendant que le filet soutient la tête et l'encolure à la hauteur voulue et encourage le mouvement en avant, le mors de bride par une légère pression sur les barres fait céder la tête à la nuque par la décontraction de la mâchoire ramenant le chanfrein du cheval vers la position verticale (fig. 5).

Observation : Revoir Chap. II.

Nous considérons, dans la présente méthode, que l'observation stricte du placement de la tête

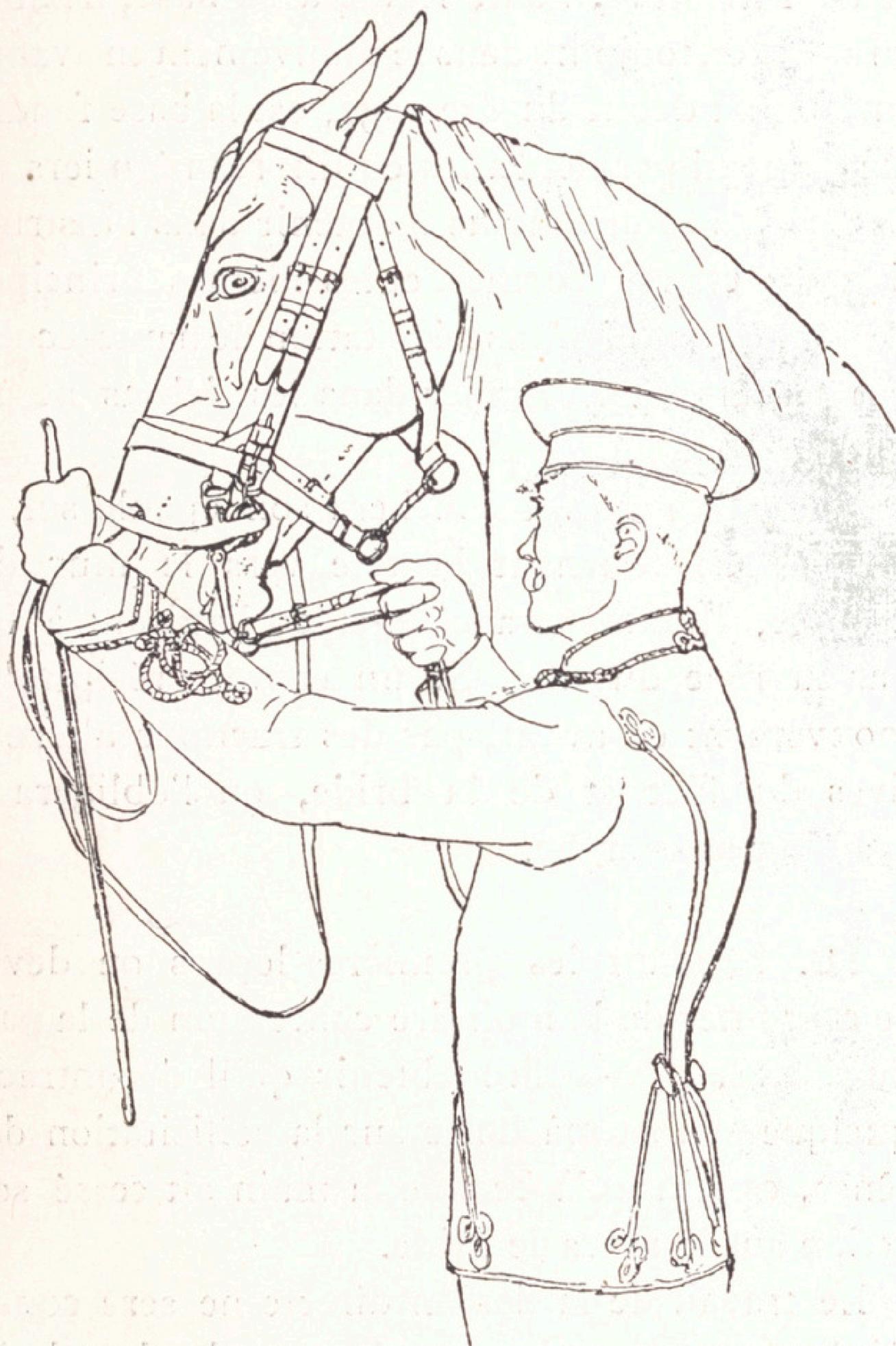


FIG. 5.

et de l'encolure, haut, rigide à sa base, flexible au sommet, toujours dans le mouvement en avant ; surtout au début du dressage, est la base fondamentale qui permettra les équilibres réguliers de tous les mouvements à obtenir dans l'instruction du cheval d'armes, et les mêmes principes seront poursuivis dans l'équitation de haute-école. Un placement irrégulier dans les débuts ne se corrige jamais.

Lorsqu'un cheval couchera son épaule sur le cavalier en tournant la tête vers le mur du manège, il ramènera celle-ci en l'attirant à lui par la rêne du filet. Si un cheval précipite le mouvement en avant, par des tractions alternatives du filet et de la bride, on l'obligera à modérer sa marche.

88. Pendant les premières leçons on devra se contenter de la moindre concession de la part du cheval, c'est-à-dire obtenir qu'il décontracte quelque peu sa mâchoire sur la sollicitation des rênes, ceci jusqu'à ce que la main ait cessé son action sur le mors de bride.

Le travail de la flexion directe ne sera considéré comme complet, que lorsque le cheval décontracté, en cédant complètement de la mâchoire

inférieure aux sollicitations des rênes de bride, cédera en même temps de la nuque.

Si un cheval est insensible ou réfractaire à ces assouplissements, on combattra cette tendance par des effets alternatifs du mors de filet tirant en avant et le mors de bride ramenant en arrière. Si, malgré ces sollicitations, le cheval ne cède pas, demeurant contracté, on devra persévérer en accentuant les oppositions de main, et en réveillant un peu le cheval à l'aide du stick, qui aura également pour effet d'entretenir le mouvement en avant, concurremment avec le filet, la main gauche lâchant momentanément le filet pour se servir du stick.

Peu exigeant dans les débuts, on caressera souvent le cheval en lui rendant la main après toute concession.

89. Les tensions de rênes se feront progressives, avec douceur, on rendra la main par relâchement des doigts sans abandon, en conservant le contact dans la mobilité de mâchoire.

90. Lorsqu'un cheval se décontractera facilement en cédant la mâchoire inférieure, on pourra alors exiger les concessions complètes des

flexions de la nuque sans affaissement d'encolure.

Dans ce but on fera intervenir les rênes du filet qui maintiendront la tête, dans la position élevée et bien placée.

On pourra alors habituer le cheval à prendre la position de tête droite ou tête gauche, sans déplacement d'encolure, par un léger pivotement de tête à la nuque, afin de permettre au cheval de regarder du côté où il tourne, ou appuie, et au galop, dans la direction du pied sur lequel il galope pour alléger l'épaule du même côté.

Par exception, cet assouplissement se commence de pied ferme.

Le cheval bien d'aplomb sur ses membres, sur la ligne du milieu du manège, le cavalier, placé à sa gauche près de la tête, lui fera exécuter une flexion directe complète.

La main droite maintenant cette flexion pendant que la main gauche relève la tête avec le filet, l'attire en avant et vers la droite (tête droite). Le sommet de la nuque ne devra jamais s'incliner pour conserver à la tête (chanfrein) sa position verticale. Autrement, ce serait l'affaissement de l'encolure.

Mobiliser ensuite le cheval en avant dans cette position. Recommencer de l'autre côté par les

mêmes principes et les moyens inverses (tête gauche).

Règle absolue. — Dans aucun cas le cheval ne doit évoluer le bout du nez dépassant la pointe de l'épaule, sous peine de la mettre hors de sa ligne de chasse et de détruire l'harmonie du mouvement.

91. Les chevaux qui ralentissent ou s'arrêtent, seront stimulés comme il est indiqué au § 88. En cas d'insuffisance, on se fera seconder d'un homme muni d'une chambrière, à titre d'aide ou de correction.

92. Dans le cas où un cheval se précipiterait en avant ou de côté, le cavalier, sans lâcher les rênes, devra l'arrêter et diriger la tête du côté du mur pour empêcher l'avant-main de quitter la piste.

Si un cheval arrive à se jeter à l'intérieur du manège et derrière le cavalier qui aura abandonné les rênes de la bride, celui-ci devra aussitôt faire face au cheval et à tout prix l'arrêter avec les rênes du filet dont il tient l'extrémité.

Si le cavalier se trouve entraîné par le cheval, pendu aux rênes du filet, il devra s'accroupir en

pliant beaucoup les genoux et en s'arc-boutant des talons au sol, en gardant les coudes serrés au corps pour lui opposer une résistance plus grande. Dans ce cas, comme dans les précédents, il peut être nécessaire d'avoir recours à l'action de la chambrière pour ramener et maintenir le cheval sur la piste.

Le cheval maîtrisé, mais sans arrêt complet, le cavalier le ramènera sur la piste et recommencera les flexions directes en marchant et ne terminera ce travail que lorsque l'animal aura cédé à ses exigences.

93. Un cheval qui a des tendances à demeurer derrière la main, c'est-à-dire à refuser le contact du mors, doit être vigoureusement poussé en avant à l'aide du filet, actionné avec le stick, voire même de la chambrière, la tête maintenue haut.

94. Ces exercices des flexions directes quoique très fatigant pour le cavalier seront répétés très souvent, en augmentant progressivement les exigences de la main, jusqu'à satisfaction complète, qui aura pour résultat de maintenir ces effets au trot cadencé, quelques pas seulement pour com-

mencer. Cette allure à deux temps, qui oblige le cheval à s'employer davantage et à devenir plus élastique dans ses articulations, surtout de l'arrière-main, sera le mouvement préparatoire qui amènera le cheval au rassembler (fig. 4).

95. L'allure du trot cadencé, dans les débuts surtout, ne devra jamais être de longue durée. Après quelques foulées à cette allure, on passera au pas, en caressant le cheval, et après un temps de repos, on reprendra le travail au trot cadencé, et ainsi de suite.

96. En reprise, ce travail sera exécuté sans commandement de l'instructeur, qui donnera seulement les indications. Travail sur la ligne droite ! ou Repos ! etc.

Jusqu'à la fin de la leçon, les cavaliers conserveront l'initiative individuelle de leur travail.

97. Pour compléter le travail ci-dessus, l'instructeur fera exercer chaque cavalier individuellement, en commençant par le chef de la reprise.

CHAPITRE XIII

EXERCICES PRÉPARATOIRES AU TRAVAIL DE DEUX PISTES

TRAVAIL DE DEUX PISTES A LA MAIN

98. Lorsqu'un cheval soutiendra avec facilité le trot cadencé sur la ligne droite en engageant vaillamment ses membres postérieurs sous le centre, la tête et l'encolure, soutenues dans une bonne position, et que sur de légères oppositions de main on aura obtenu les concessions de la mâchoire et de l'encolure à la nuque, on pourra aborder les exercices préparatoires au travail de deux pistes.

99. Le travail de deux pistes est confus dans les débuts, en raison des difficultés nouvelles,

surtout pour des chevaux un peu massifs. Pour ces motifs, dans les débuts, on ne cherchera pas la parfaite rectitude, ni la prolongation de ce travail : on s'attachera surtout à faire avancer le cheval au petit trot cadencé légèrement de côté, cédant des hanches sous l'action du stick; plus tard on s'occupera de la tête et de l'encolure, qui une fois placées, donneront l'équilibre complet dans ce mouvement, de même l'impulsion accentuée qui sera imposée au cheval pour compléter.

100. Par le travail des deux pistes, on obtient :

- a) Préparation plus certaine à l'action des jambes et des rênes;
- b) Perfectionnement de l'équilibre;
- c) L'arrière-main acquiert une grande souplesse;
- d) Grande mobilité des épaules et de tout l'avant-main;
- e) Développement des muscles en général, principalement ceux du dos, du rein, de l'encolure soutenant la tête, etc. En résumé, le cheval devient plus adroit et plus élégant.

101. Pour ce travail de deux pistes, il faut que le cheval soit habitué à céder sous l'action du stick des deux côtés et toujours en avançant. Dans ce but, vers la fin de la leçon quotidienne, le cavalier éloignera le cheval du mur, de deux ou trois pas, en lui amenant la tête vers l'intérieur du manège, et, se plaçant en avant sur le côté, il prendra les rênes du filet dans une main sous le menton pour lui relever légèrement la tête, le stick tenu dans la main opposée.

Le cheval ainsi placé droit, d'aplomb sur ses membres, le cavalier avec son stick touchera le côté de l'animal à la place où agirait la jambe du cavalier.

Par attouchements ou petits coups de stick, il obligera le cheval à déplacer sa croupe dans le sens opposé, en même temps il tirera la tête du cheval en avant (fig. 6).

102. Pour les débuts, on se contentera de peu, et si, après plusieurs répétitions, le cheval cède en rangeant la croupe d'un ou deux pas dans la direction désirée, on cessera pour caresser et reprendre l'exercice dans l'autre sens.

Plus tard on pourra exiger davantage en s'appliquant à tenir la tête du cheval bien droite.

103. Il faudra à tout prix empêcher le cheval



FIG. 6.

de reculer pendant le déplacement des hanches;

au contraire, on le forcera à avancer d'un ou deux pas.

On empêchera aussi le cheval de s'appuyer, ou ruer sur l'action du stick, au lieu de lui céder.

Dans ces divers cas, on relèvera vigoureusement la tête du cheval et on répètera ces exercices avec patience mais volonté, pour obtenir l'exécution facile.

104. Dès que, sous l'action du stick, le cheval déplacera facilement et également ses hanches à gauche et à droite, on lui fera décrire en déplaçant sa croupe, d'abord un huitième, un quart, un demi, et enfin un cercle complet, d'un diamètre égal de chaque côté et toujours en gagnant du terrain en avançant.

A la fin de la leçon, l'instructeur désignera, à tour de rôle, quelques hommes avec leurs chevaux, qui viendront se placer au milieu du manège : il pourra ainsi surveiller facilement des mouvements qui seront exécutés dans le même sens, en faisant prendre à chacun d'eux un intervalle suffisant.

Chaque cavalier placera son cheval droit, ses rênes tenues comme il est prescrit § 101. Élevant la tête et l'encolure, il déplacera les

hanches du cheval à l'aide du stick, au même moment avec les rênes il dirigera la tête dans cette même direction. (*Règle absolue*, § 90.)

Dans ce mouvement le cavalier figure le centre

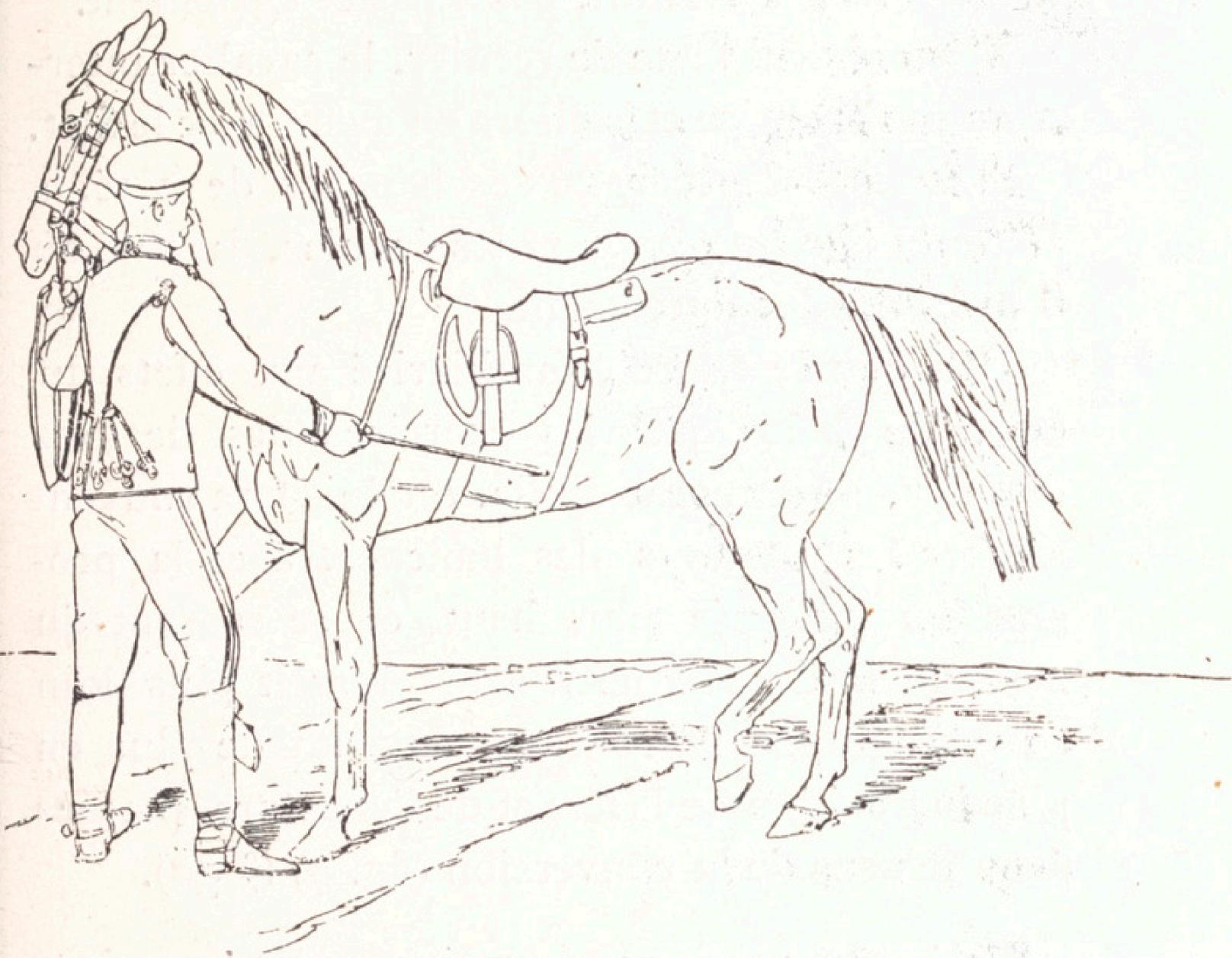


FIG. 7.

du cercle, il oblige le cheval à décrire pas à pas, autour de lui, une volte de deux pistes, les membres antérieurs décrivant un petit cercle, tandis que les postérieurs exécutent le plus grand.

Le cheval doit se déplacer toujours en avançant. Le mouvement des épaules doit toujours précéder celui des hanches.

Les membres du dehors doivent croiser ceux du dedans par devant, pas à pas et également.

Si un cheval tente de reculer, le cavalier interrompra l'exercice et le tirera en avant avec le filet.

Si le cheval précipite ses hanches de côté, à l'aide du filet on opposera les épaules, du côté où il précipite le mouvement.

Dès que le cheval, familiarisé aux effets du mors de bride par les exercices des flexions directes, sera rendu facile, on lui fera souvent répéter les rotations des hanches, avec la progression indiquée plus haut, en se servant du mors de bride comme il sera prescrit plus loin au paragraphe n° 106, en exigeant de plus en plus la position de la tête et de l'encolure, placées dans le sens de la conversion (fig. 7) (§ 90).

105. On continuera ensuite par les exercices préparatoires au travail de deux pistes. Ces exercices se feront à la main et dans le mouvement en avant sur la piste.

106. On procédera de la façon suivante :
Marchant à main gauche, les rênes et le stick

tenus comme il est indiqué § 80, les cavaliers, à côté de leurs chevaux, continueront à avancer droit jusqu'à l'indication : « Travail de deux pistes ».



FIG. 8.

Chaque cavalier, sans hâte, se placera alors face à son cheval, en se maintenant à hauteur de l'épaule gauche et passant le stick dans la main

droite, la main gauche conservant les rênes du filet tenues par leur extrémité; de la même main il saisira la branche gauche du mors de bride (fig. 8) et attirera l'avant-main vers le centre du manège, dans la position d'un oblique d'environ 45°. La main droite, qui tient déjà le stick, s'emparera de la rêne droite de bride pour agir en poulie par-dessus et à la base de l'encolure. Cette rêne régulatrice modérera le cheval s'il se précipite en avant ou se jette au milieu du manège, et plus tard servira à placer la tête dans la position correcte; elle ne devra jamais être employée en force afin de ne pas renverser ni même plier l'encolure (§ 90). On portera en même temps la main gauche en avant en agissant légèrement sur la bouche du cheval et, le poussant dans le sens du mouvement en touchant au flanc avec le stick, on l'obligera à faire quelques pas de côté, au pas d'abord, plus tard au trot cadencé.

Si à la première demande le cheval n'exécute pas cet exercice, on aura recours à la rêne gauche en attirant un peu la tête à soi, pour aider l'effet du stick.

Dès que le cheval aura fait quelques pas, on interrompra pour caresser et recommencer ensuite jusqu'à parfaite exécution.

107. Quand un cheval aura bien compris les

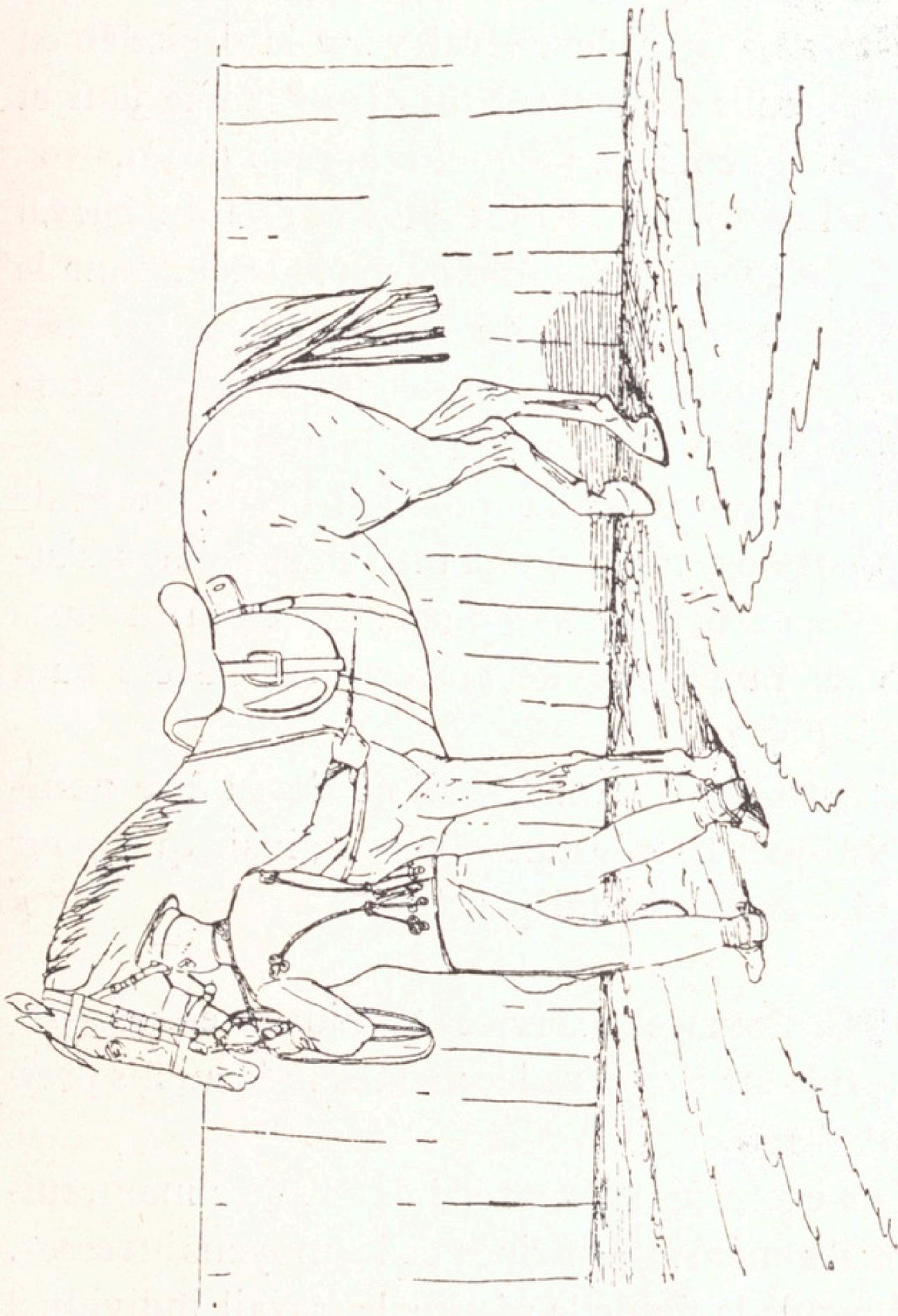


FIG. 9.

demandes du cavalier, la rêne droite interviendra

pour aider la main gauche à donner au cheval la bonne position de tête et d'encolure. Cette main gauche poussera le cheval vers la droite et en même temps on tendra à lui placer la tête haut et tournée du côté vers lequel il appuie (§ 90).

On maintiendra à tout prix la tête du cheval élevée, tout en actionnant avec le stick, pour le pousser sur la main, lui maintenir ses hanches et obtenir aussi la mobilité de mâchoire et la flexion de tête et d'encolure à la nuque.

L'importance de la position de la tête et de l'encolure est telle, que l'instructeur devra s'attacher spécialement à ce que la direction du chanfrein se rapproche de la verticale, la tête haut placée (fig. 9).

La progression du travail ne devra être poursuivie que ce résultat obtenu, ainsi que pour tous les exercices qui précèdent.

108. Pour ces exercices pratiqués en reprise, l'instructeur donnera les mêmes indications prescrites § 106.

Ces exercices seront répétés à l'autre main, suivant les mêmes principes et les moyens inverses.

Jusqu'à la fin de la séance, le travail individuel sera laissé à l'initiative de chaque cavalier.

Pour les premières leçons du travail de deux pistes, l'instructeur fera travailler les hommes individuellement, en commençant par le chef de la reprise, pour se rendre mieux compte de la justesse de l'exécution, de la capacité des cavaliers et du degré d'instruction des chevaux. Le cas échéant, il lui sera facile en procédant ainsi, de donner les conseils utiles.

CHAPITRE XIV

DRESSAGE PRÉLIMINAIRE DU CHEVAL MONTÉ

Quand le cheval à la longe se portera en avant avec calme et franchise et sera devenu suffisamment obéissant pour exécuter avec facilité tous les exercices que comporte le travail à la main, c'est-à-dire vers la fin de la 2^e période du dressage, on devra continuer par les exercices du montoir et pied à terre. Ces exercices se feront avec l'aide de la longe et dans la progression suivante :

- 1^o Le cheval à la longe, en cercle, au trot pour le détendre;
- 2^o Monter à cheval et mettre pied à terre;
- 3^o Déboucler les longes, amener les chevaux

sur la piste et leur faire exécuter les exercices du travail à la main.

110. Pour les premières leçons du montoir et pied à terre, les cavaliers seront sans éperons.

Ils se mettront en selle avec précaution, évitant surtout les mouvements brusques, afin de ne pas effaroucher les chevaux.

Si au début de ces exercices un cheval prend peur, on aura beaucoup de peine dans la suite, même en perdant du temps et usant de patience, pour lui faire oublier cette mauvaise impression.

111. Pour commencer, on s'appliquera à donner aux chevaux l'habitude de rester immobiles pendant les exercices de monter à cheval et mettre pied à terre.

L'aide, déposant la chambrière à terre, prendra la longe dans la main droite, suivant § 71, et amènera le cheval au milieu du manège, l'arrêtera et lui fera face. On pourra, avant de se mettre en selle au moyen de l'étrier, se faire enlever par le pied pour exercer quelques pesées sur le dos du cheval pour s'assurer de sa tranquillité.

Le cavalier chargé de monter le cheval abaissera

les étriers et débouclant la sous-gorge dégagera les rênes qui étaient nouées sur l'encolure; s'approchant et faisant face à l'épaule gauche, il ajustera les rênes du filet avec la main droite pour les placer avec une poignée de crins pris à mi-

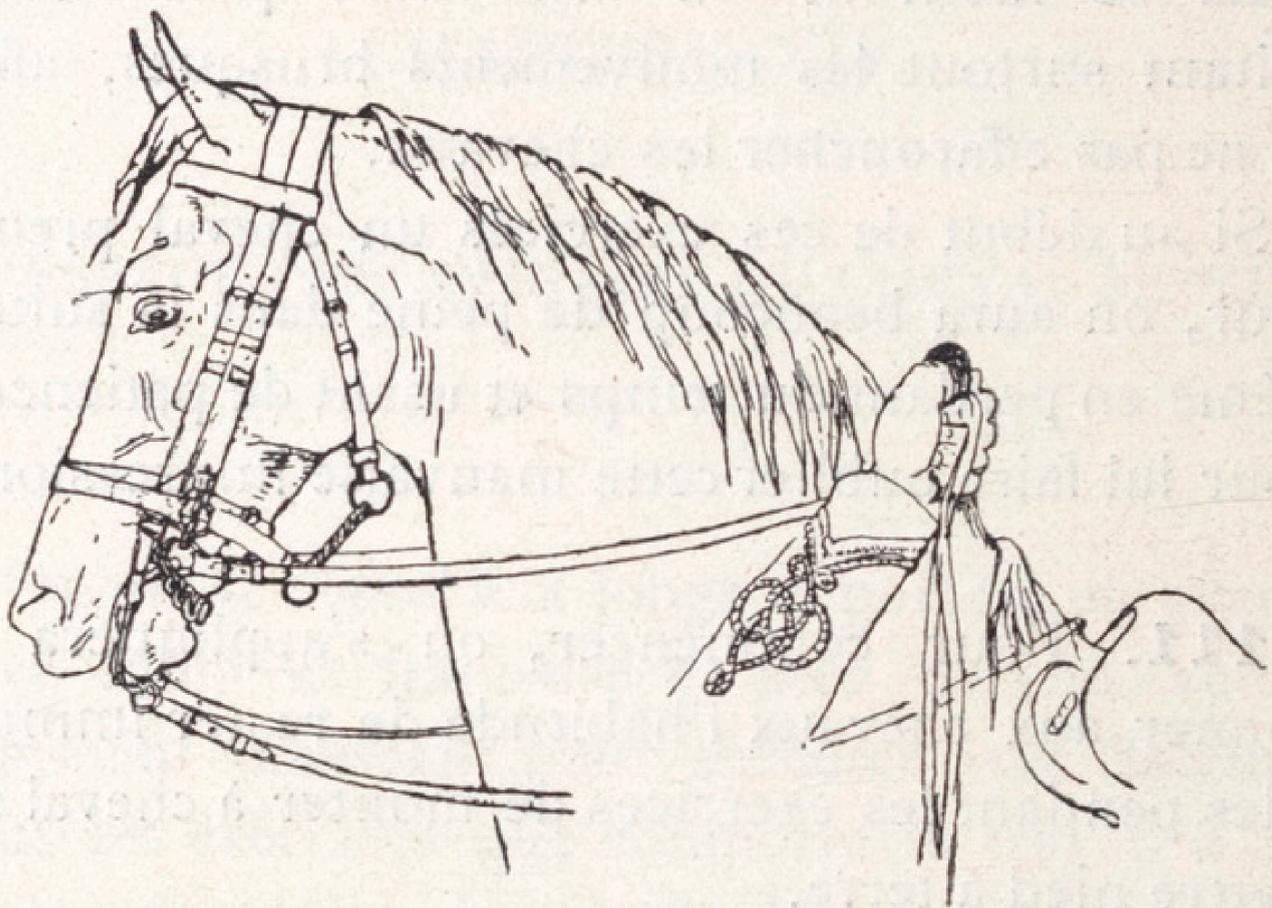


FIG. 10.

encolure dans la main gauche, les ongles en dessus, l'extrémité des crins sortant du côté du petit doigt (fig. 10).

S'aidant de la main droite, il engage avec précaution son pied gauche dans l'étrier et pose la main droite sur le troussequin de la selle; s'élançant du pied droit, il s'enlève avec légèreté sur

l'étrier en plaçant le genou gauche contre la selle, pour ne pas heurter le cheval de la pointe du pied, même involontairement; portant ensuite sa main droite sur le pommeau de la selle, il passera la jambe droite demi-tendue, le talon en l'air, pardessus la croupe, pour se mettre doucement en selle.

112. Bien posé sur la selle, le cavalier chaussera l'étrier droit en se servant de la main droite; lâchant les crins, il séparera ses rênes qui seront tenues dans les deux mains. Le corps soutenu aisé, libre et droit, les cuisses bien descendues, les pieds reposant sans raideur sur l'étrier chaussé au tiers dans l'axe du cheval; les jambes très fixes, cachant les sangles contre le flanc, ne doivent exercer aucune influence sur l'animal. Les rênes du filet seront tenues à pleines mains, appuyées sur la deuxième phalange du premier doigt, retenues sous les pouces allongés, l'extrémité des rênes sortant du côté du petit doigt, les poignets soutenus un peu au-dessus de la hauteur des coudes, afin que l'action pendant le dressage soit toujours élévatrice. Les rênes de bride non tendues seront tenues dans la main gauche, la rêne gauche passant sous le petit doigt, la droite fixée entre

l'annulaire et le médius. Les extrémités des rênes de bride sortiront maintenues par le pouce appuyé sur la troisième phalange de l'index et sous la rêne gauche du filet (fig. 11).

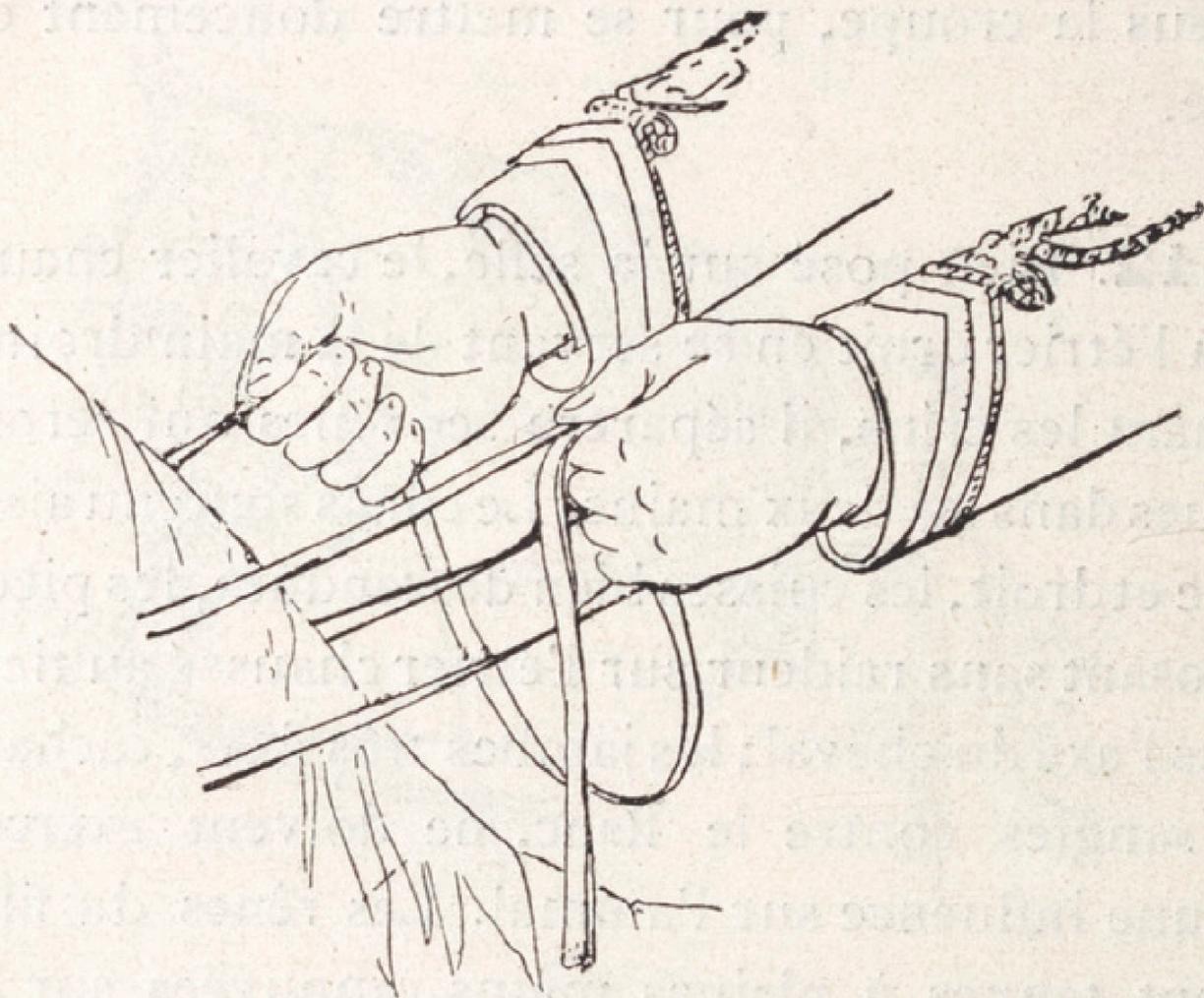


FIG. 11.

113. Si, au moment où le cavalier enlevé sur l'étrier pour se mettre en selle, le cheval manifeste de la crainte ou un manque de confiance, ou par impatience se jette de côté, le cavalier n'insistera pas et, remettant pied à terre, il

rassurera l'animal par des caresses et en le calmant de la voix.

Cette leçon sera répétée les jours suivants jusqu'à ce que le cheval demeure calme, soit au montoir ou au pied à terre.

Pendant ce temps, l'homme qui tient la longe rassure le cheval en le caressant et en lui donnant une poignée d'avoine ou des carottes, tandis que le cavalier qui aura réussi à se mettre en selle restera immobile, évitant tout geste, même pour caresser, afin de ne pas effrayer l'animal.

114. Il peut arriver que le cheval s'irrite et se mette à ruer ou bondir, pour se débarrasser du cavalier : l'aide interviendra alors avec sa longe, s'appliquant à maîtriser l'animal, en le grondant de la voix et s'opposant surtout à lui laisser baisser la tête et l'encolure pour faire le gros dos, ni de la rejeter en arrière pour se cabrer.

Lorsqu'un cheval aura réussi quand même à se débarrasser de son cavalier, il faudra le détendre à nouveau en le faisant trotter en cercle à la longe, à l'allure accélérée ; ensuite le cavalier remontera le cheval pour qu'il se rende bien compte que toute défense est superflue.

115. Pour les premières leçons, jusqu'à ce que le cheval soit bien habitué à supporter le poids du cavalier, on n'exigera de lui que quelques tours de piste; dans ce but, l'homme avec la longe l'accompagnera sans nouvelle demande.

Si le cheval s'immobilise, il faudra le porter à tout prix en avant, quitte à le tourner d'autorité soit à droite ou à gauche, en mobilisant les épaules.

116. Pour mettre pied à terre, on observera les mêmes principes et les mêmes précautions que pour monter.

117. Dès que les chevaux sont devenus sages et faciles au montoir ou pour mettre pied à terre et qu'ils porteront aisément et avec calme le cavalier, on pourra les mettre sur le cercle.

L'aide qui tient la longe au centre de son cercle, comme il est prescrit au § 68, s'emparant du cheval, lui fera faire au pas quelques tours à la main; s'éloignant de lui ensuite progressivement, il regagnera son centre en se rapprochant de la ligne du milieu.

Au début de ces leçons, le cavalier à cheval n'agira ni des rênes ni des jambes; il s'attachera

à demeurer le plus calme possible, très fixe et surtout bien assis dans sa selle.

118. Lorsque le cheval sera habitué au poids additionnel, on pourra le mettre en rapport avec les aides naturelles du cavalier.

Pour substituer l'action des rênes à celle de la longe en tant que direction, le cavalier les ajustera suivant § 112. Si le cheval ne répond pas à l'action des jambes¹, chaque pression sera combinée d'un attouchement du stick derrière la botte. Le stick sera placé dans la main du dehors, la pointe en bas, le long de l'épaule, pour maintenir le cheval sur le cercle.

Dans le travail sans longe, si le cheval avait une tendance à rétrécir son cercle, le cavalier devra agir avec le stick tenu dans la main du dedans et s'en servir appuyé contre l'épaule.

119. Pour porter le cheval en avant par l'action combinée des jambes et du stick, on aura soin de toujours rendre un peu la main pour

1. On entend par action des jambes des pressions ou même des attaques jusqu'à l'éperon; mais les battements de jambes pour soutenir l'animal ou pour l'activer seront surtout évités, ces attouchements continus n'ayant pour résultat que d'endormir le cheval sur la jambe.

laisser au cheval toute liberté de se porter en avant et reprendre ensuite moelleusement et progressivement des rênes, afin qu'il s'habitue à demeurer toujours en contact avec la main du cavalier.

Pendant le travail élémentaire monté, seules les rênes du filet doivent être employées; les rênes de bride seront tenues non tendues.

120. Dès que le cheval monté conservera son allure sur le cercle aussi bien au pas qu'au trot aux deux mains, on abordera le travail sur la ligne droite. Dans ce but, l'aide avec sa longe accompagnera le cheval sur la piste, le tenant en main jusqu'à ce qu'il avance avec calme; il détachera alors la longe et le livrera à la direction de son cavalier et viendra se placer au centre du manège.

Le cavalier monté, caressant son cheval en lui rendant la main, continuera à le faire avancer en suivant le mur quelques instants librement au pas. Suivant l'indication de l'instructeur, sans hâte, progressivement, il arrêtera le cheval en le caressant, sans le concours d'un aide mettra pied à terre; il dessanglera alors légèrement avec précaution.

L'aide, pour plus de sûreté, viendra se placer devant la tête du cheval pour parer à toute éventualité.

121. Dès que les chevaux auront l'habitude d'avancer sur la piste aux deux mains avec calme, sous l'action seule de leurs cavaliers, et qu'ils seront familiarisés aux effets des rênes et des jambes, on pourra passer aux exercices au trot.

Après avoir laissé les chevaux marcher quelques instants franchement au pas, l'instructeur commandera : « Marchez au trot ! » Les cavaliers, après avoir poussé leurs chevaux sur la main et augmentant toujours l'action des jambes, feront prendre cette allure en s'appliquant uniquement à bien faire suivre par leurs chevaux la piste à l'allure indiquée. On n'utilisera le trot enlevé que lorsque les chevaux trotteront franchement d'eux-mêmes.

N.-B. — Il est logique de trotter sur le diagonal du dehors, c'est-à-dire de retomber en selle sur l'antérieur du dehors. Le passage des coins ne sera pas rigoureusement exigé dans les débuts, plus tard on s'en occupera spécialement.

122. Dans les débuts, on n'exécutera les changements de direction que sur la ligne diagonale, après avoir passé le deuxième coin du petit côté de la main à laquelle on marche en obligeant le cheval à quitter le mur du manège par un effet de la rêne du dedans (rêne directe), puis en portant les deux poignets du côté de la direction de l'oblique et par un appui de l'autre rêne contre l'encolure; en même temps le cavalier inclinera légèrement le haut du corps dans la direction nouvelle pour se diriger sur le point de la piste opposé à celui qu'il a quitté pour le changement de main; au besoin, le cavalier appuiera le stick contre l'épaule du dehors pour aider à l'action du mouvement.

En tête de la reprise on placera le cheval le plus franc.

123. On continuera ensuite par des doublés et des demi-voltes successives, en reprise à droite et à gauche.

Ces exercices seront exécutés, d'abord au pas, ensuite au trot.

Dans les demi-voltes le cavalier placé en tête de la reprise commencera son mouvement tournant par un oblique partant du milieu du petit

côté du manège pour aboutir sur le grand côté à la nouvelle main.

Après les demi-voltes, on fera des changements de main par doublés successifs.

124. Fréquemment on rappellera aux cavaliers que, pour tourner en portant les poignets du côté où ils veulent aller, la rêne du dedans indique toujours au cheval la direction à prendre et la rêne du dehors vient confirmer et régler le mouvement.

En faisant observer que l'effet des rênes a pour but de maintenir la tête dans la direction du mouvement, en évitant surtout de tirer pour diriger (§ 90), la jambe du dehors sert à maintenir les hanches du cheval sur le cercle, la jambe du dedans empêche les hanches de venir en dedans, les deux jambes agissant de concert coopèreront au mouvement en avant et sur la main et forceront ainsi les membres postérieurs à passer sur la ligne exacte tracée par les antérieurs.

125. Pour apprendre au cheval à céder à l'action des jambes, on utilisera le stick.

Vers la fin de la leçon, l'instructeur placera ses cavaliers sur la ligne du milieu, au commande-

ment de : « Individuellement, doublez et arrêtez ! »

Les cavaliers face à l'instructeur, qui est placé au centre, rendront un peu la main après avoir arrêté leurs chevaux droits et d'aplomb sur leurs membres. Ils passeront le stick dans la main gauche par exemple et feront une pression de la jambe gauche. Si le cheval ne cède pas à cette action, le cavalier s'aidera du stick en touchant le flanc le plus près possible de sa jambe. La jambe et le stick continueront leur action simultanée jusqu'à ce que le cheval ait cédé de la croupe vers la droite. Si le cheval ne cède pas quand même aux actions réunies de la jambe et du stick, on insistera en aidant la conversion de la croupe en tirant à soi légèrement la rêne gauche du filet, sans provoquer d'acculement ni déplacement des épaules.

Dès que le cheval aura obéi en déplaçant sa croupe vers la droite, ne serait-ce que d'un pas, on cessera ce travail en caressant l'animal et on le mobilisera en avant.

126. Cet exercice sera répété dans le même sens avec des interruptions jusqu'à ce que le cheval arrive à céder à l'action de la jambe seule.

On procédera de la même façon par les moyens inverses dans l'autre sens.

Si un cheval jette brusquement ses hanches de côté, on le modèrera par l'action de l'autre jambe et, au besoin, en opposant les épaules du côté où il précipite le mouvement.

127. Dès qu'un cheval cédera facilement à l'action combinée des jambes, la tenue des rênes devra être modifiée. Dans les débuts, on oblige le cheval à céder aux jambes sans trop de maintien de la tête; plus tard les deux rênes du filet seront ajustées également de façon à tenir la tête du cheval droite pendant le déplacement de ses hanches, et enfin il faudra arriver à placer la tête légèrement du côté de la conversion de la croupe, le bout du nez ne dépassant jamais la pointe de l'épaule (§ 90).

128. Dans les cas cités ci-dessus, le rôle de chaque jambe doit être bien défini : la jambe du dehors qui fait converser doit être prédominante, et la jambe du dedans règle le mouvement pas à pas et contribue à maintenir le cheval en avant sur la main.

D'une manière générale, et surtout dans ce

travail de déplacement des hanches, on veillera attentivement à ce que le cheval évolue en avançant, de façon que les membres du dehors passent par devant en croisant les membres du dedans.

CHAPITRE XV

CONFIRMATION DU DÉBOURRAGE DES CHEVAUX

Conversions, travail des deux pistes
et galop.

129. Quand les chevaux seront confirmés aux effets des jambes, obéissant aux indications des rênes, et porteront avec facilité le poids additionnel, le travail du débouillage sera continué comme suit.

Chaque séance débutera par le travail à la longe pour détendre les chevaux; ensuite par le travail à la main sur la ligne droite et les exercices de deux pistes aux deux mains.

La durée de ces exercices sera limitée au temps

strict nécessaire, pour conserver le cheval frais dans son travail au trot cadencé bien en avant, sur la ligne droite et de deux pistes.

130. Lorsque l'exercice de monter à cheval et mettre pied à terre pourra se pratiquer sans adjonction d'aides, on formera la reprise, d'abord au pas, au trot modéré et après quelques tours de piste on fera allonger l'allure.

Au trot allongé, les chevaux seront menés sur le filet pour bien soutenir la tête, les cavaliers pourront alors prendre le trot enlevé si la régularité de l'allure le permet.

131. Pour tout le travail en général, on se reportera aux instructions du § 17.

N.-B. — Pour tout travail au trot ralenti et cadencé, le cavalier doit rester assis et lié, de même que pour entamer ou éteindre le trot.

Rassemblé et trot cadencé ne doivent pas être compris comme en Équitation savante. En Haute-École le rassemblé est poussé au maximum, et le trot cadencé très soutenu se rapproche beaucoup du *passage*, tandis que dans

l'Équitation militaire une mise en main correcte et des battues égales sont suffisantes.

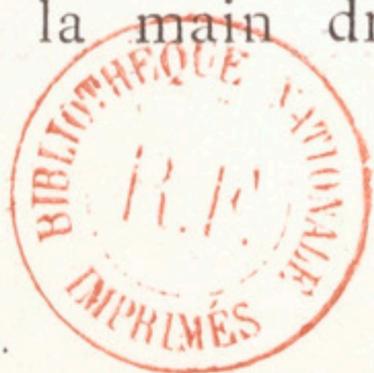
L'instructeur rappellera fréquemment aux cavaliers que, quelle que soit l'allure pour mettre leur cheval sur la main, ils doivent commencer par une accentuation de l'action des jambes pour recevoir le cheval sur la main et le grandir. La mise en main logique est celle qui sollicite le cheval à trouver son mors dans la ligne montante, et non par une mise en main basse qui ramène à soi et éteint le mouvement.

Cette mise en main délicate ne s'obtient que par une longue suite de travail.

Quand le cheval manifestera une docilité suffisante dans tous les exercices qui précèdent, on pourra commencer à se servir des rênes de bride, comme il est prescrit au § 112, mais ajustées pour agir.

Pour ajuster les rênes de bride, on se sert du pouce et de l'index de la main droite qui saisit et tire l'extrémité des rênes sortant sur le premier doigt pour les tendre.

Les rênes du filet conservées comme précédemment sont séparées. Pour isoler le filet de la bride, il suffit de prendre la rêne gauche du filet avec la main droite, les ongles en



dessous, l'index entre les deux rênes. La main droite placée au-dessus de la gauche pour agir simultanément avec le filet pour relever et maintenir la tête, la bride pour la ramener.

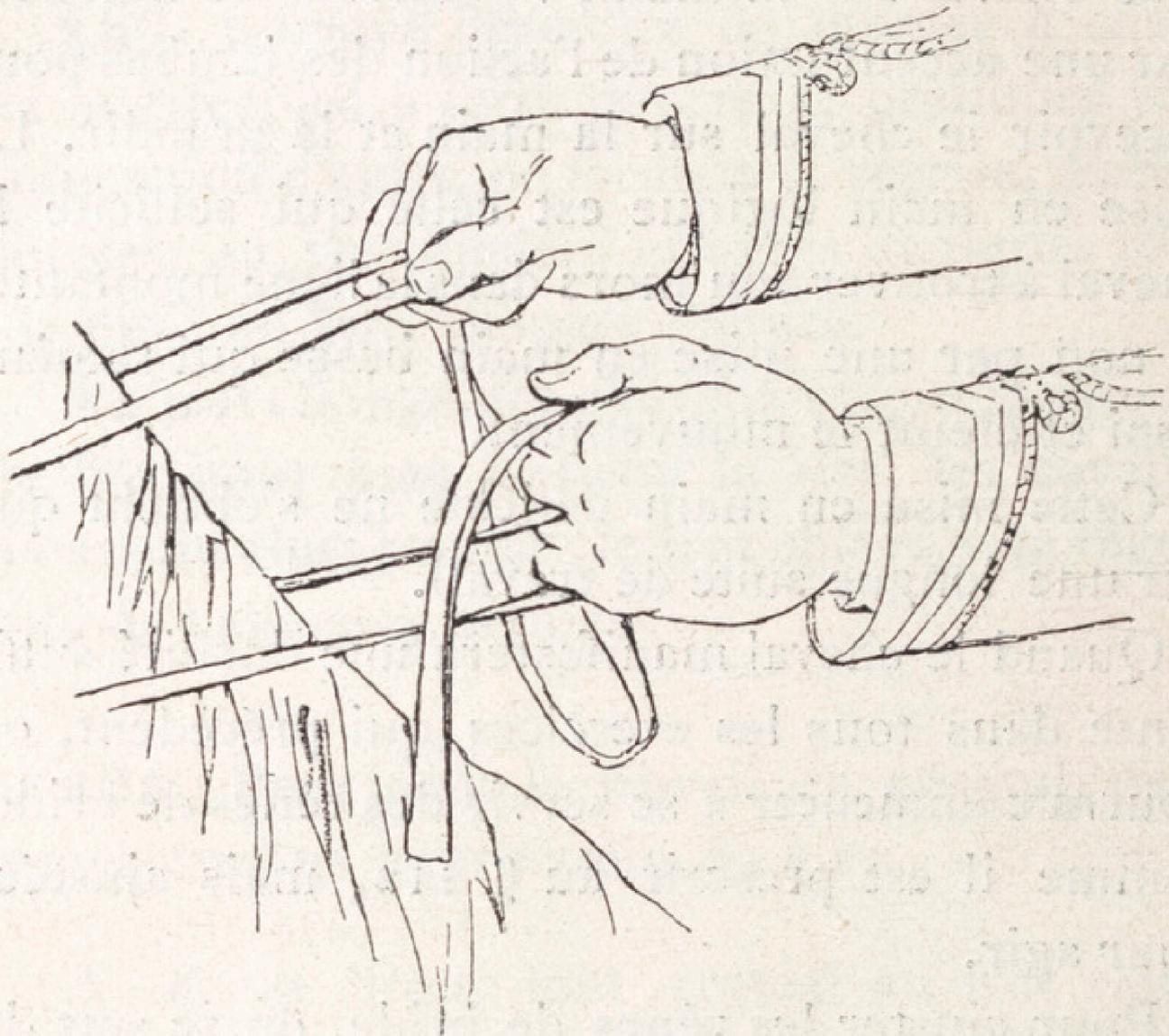


FIG. 12.

La bride ajustée dans la main gauche, les rênes du filet isolées dans la main droite comme ci-dessus, les ongles en dessous (fig. 12).

132. Au pas, le cavalier devant laisser son cheval libre, lui rendra complètement la main;

au trot cadencé et au trot en général, le cheval doit être sur la main et dans la main.

Dans ce but, le cavalier poussera son cheval avec les jambes en l'obligeant à se porter en avant et pour le maintenir à l'allure désirée, les membres postérieurs s'engageant sous le centre. A l'aide des rênes du filet il placera la tête et l'encolure pour empêcher leur affaissement, les rênes de bride serviront à obtenir des flexions de mâchoire et à la mise en main en général.

Si un cheval s'appuie trop sur la main, ou s'il se met à tirer, le cavalier se servira alternativement, mais sans saccades, des rênes du mors de bride et du filet en prenant et en rendant la main pour tromper le point d'appui tout en augmentant l'action des jambes (§ 131).

On accentuera l'action du filet si le cheval tire dans la ligne basse, et celle du mors de bride s'il porte au vent.

133. Pendant la première période du cheval monté, on arrêtera le cheval en passant successivement du trot au pas et du pas à l'arrêt.

Pour faire passer le cheval du trot au pas, le cavalier en portant le haut du corps en arrière tendra les rênes du filet progressivement en

maintenant l'encolure haute, sans déviation de tête, en soutenant son cheval avec les jambes, afin d'obtenir par un effet de bride la mise en main au moment où l'allure s'éteint. Le cavalier rendra alors la main complètement et cessera toute action.

Pour passer du pas à l'arrêt, on emploiera les mêmes moyens.

134. Les demi-tours sur les hanches seront demandés lorsque les chevaux exécuteront convenablement tous les exercices précédents et qu'ils obéiront surtout facilement à l'action des jambes.

135. Le cheval d'aplomb sur ses membres, on augmentera l'action des jambes en indiquant, à l'avant-main, la direction à prendre à gauche ou à droite à l'aide de la rêne du filet du dedans légèrement tendue, la rêne de filet du dehors appuyée contre l'encolure forcera les épaules du cheval à se déplacer dans le sens de la conversion.

La jambe du dehors contient les hanches comme pivot, pendant que la jambe du dedans maintiendra la souplesse des hanches en empêchant l'acculement et par l'action réunie des deux

jambes le cavalier conservera son cheval sur la main, l'obligeant ainsi à faire passer ses membres du dehors en avant du bipède latéral du dedans.

Le centre de la pirouette est présumé entre les deux membres postérieurs.

136. Bien que le cheval ait été préparé par le travail des chapitres précédents à faire des demi-tours, on sera peu exigeant pour leur exécution dans les commencements.

Ces mouvements seront demandés pas à pas, on caressera après concession.

137. Avant de passer au travail de deux pistes monté, il sera indispensable pendant quelque temps de pratiquer des exercices dans le but de rectifier la position en général et surtout le placement de tête (fig. 7). L'instructeur mettra la reprise en cercle et indistinctement donnera l'indication « Mise en main à droite, ou à gauche ! » Les cavaliers tenant leurs rênes suivant les prescriptions des § 112 et 131, placeront à l'aide de la rêne du filet la tête de leurs chevaux légèrement dans la direction indiquée, en évitant surtout de plier l'encolure (§ 90-127). Avec les jambes, ils pousseront les chevaux sur la main afin que les membres

postérieurs passent sur la ligne des membres antérieurs. Au commandement : « Changez de cercle », le conducteur en arrivant sur la ligne du milieu changera de cercle en plaçant la tête de son cheval dans la nouvelle direction. Les cavaliers qui suivent, en arrivant sur le même point, feront de même.

138. On commencera le travail de deux pistes monté en terminant une demi-volte à droite ou à gauche. L'instructeur mettra la reprise au trot cadencé et commandera : « Successivement Demi-volte! » Dès que le chef de la reprise aura décrit le demi-cercle réglementaire et que son cheval sera engagé sur la ligne oblique, l'instructeur donnera l'indication « de deux pistes! » Les cavaliers passeront successivement sur le même terrain que le conducteur en poussant leurs chevaux en avant sur la main, bien droit, afin de maintenir l'impulsion, l'action de la jambe du dehors déterminant le degré d'obliquité des deux pistes, la jambe du dedans régularisant le mouvement. On devra donner la direction avec les rênes du filet, la bride ne devant intervenir que pour décontracter la mâchoire. Les deux poignets seront portés vers la direction, la rêne du dedans légè-

rement tendue, la tête du cheval devant être un peu tournée du côté du mouvement, ceci légèrement et surtout sans plier l'encolure (§§ 90, 107 et 127).

En arrivant sur la piste à la nouvelle main, chaque cavalier redressera son cheval par l'action des jambes et des rênes et le caressera.

Cet exercice sera répété à l'autre main.

139. Dès que le cheval exécutera facilement et volontiers le travail de deux pistes en terminant la demi-volte, on exécutera ce travail en suivant le mur.

On commencera en traçant une piste intérieure distante d'environ trois pas du mur; lorsque les cavaliers sur cette nouvelle piste auront fait quelques tours, l'instructeur commandera: « Les épaules en dedans! »

Les cavaliers placeront leurs chevaux obliquement en déplaçant la croupe du côté du mur, dans une direction déjà connue, et par un mouvement que les chevaux ont appris dans le travail à la main (Chap. XIII, §§ 98 à 108), et conservant un degré d'obliquité uniforme, l'action de la jambe du dehors prédominante poussant les hanches du cheval, l'action de la jambe du dedans régularisant le mouvement et l'action

réunie des deux jambes le poussant sur la main et obligeant le cheval à appuyer en avançant, tout en entretenant la cadence de l'allure.

Pour les débuts, on se contentera de quelques foulées seulement qu'on pourra prolonger dans la suite.

Pour terminer l'exercice des deux pistes, redresser le cheval par l'encadrement des deux rênes et des deux jambes.

140. Dès que les chevaux auront suffisamment exercé les mouvements d'appuyer la croupe au mur ou tête au mur sur la piste intérieure, on répétera ces exercices sur la piste près du mur.

On pratiquera comme il est dit, § 139, mais en exigeant la mise en main correcte et le trot cadencé (fig. 13).

Pour cesser le mouvement de deux pistes, on ramènera les épaules du cheval, en portant les deux poignets vers le mur du manège, et par la pression égale des deux jambes on poussera le cheval en avant, tout droit sur la main, en exigeant enfin et surtout la flexion directe.

141. Lorsque les chevaux seront familiarisés à ce travail de deux pistes, sur les demi-voltes et

sur les différentes pistes, on les exercera en reprise à changer de main successivement de deux pistes sur la ligne diagonale.



FIG. 13.

Dans ce but, l'instructeur donnera l'indication préalable, le chef de la reprise commencera le mouvement de deux pistes après avoir parcouru deux ou trois pas droit sur la ligne diagonale

après le deuxième coin, les cavaliers successivement exécuteront le même exercice en arrivant sur le même point.

On se conformera aux prescriptions qui précèdent afin de toujours donner aux chevaux et avant tout le mouvement en avant sur la main.

142. On doit absolument arriver à exécuter le travail des deux pistes au petit trot cadencé, bien rythmé et sans fatigue, le cheval n'opposant plus de contractions.

Si ces dernières conditions essentielles n'étaient pas atteintes, l'avant et l'arrière-main travailleraient séparément, l'harmonie dans le mouvement serait détruite, les épaules manquant de mobilité. Il faudra ramener la régularité du mouvement par une action plus intense des jambes qui forcera l'arrière-main à s'engager pour rendre à l'avant-main sa légèreté, on évitera ainsi les atteintes aux canons et aux boulets. Dans ce même but, jamais on ne devra imposer au cheval de marcher de deux pistes dans un degré d'obliquité dépassant 45 degrés.

Au delà, le cheval ne pourrait plus exécuter son croisement de membres sans s'atteindre

ni se porter sur la main, l'impulsion et la direction agissant contradictoirement.

Si l'on veut arriver à avoir ce mouvement perçant et brillant, il est indispensable de conserver l'impulsion et la direction dans le même axe.

(La perfection d'exécution de cette doctrine est du domaine de la Haute-École.)

Dans le travail de deux pistes, l'empiétement dans l'oblique doit se faire en l'air et non par écartement et rapprochement des membres en se croisant à terre.

Le travail des deux pistes ainsi compris est la clef des équilibres parfaits dans tous les mouvements en équitation.

143. En commençant la quatrième période du dressage, on régularisera les chevaux dans leur galop qui, étant une allure naturelle, sera utilisée à la demande pour favoriser le développement physique de l'animal, la respiration et la musculature et pour obtenir l'exécution rapide de tous les mouvements.

Pour faire partir un cheval au galop, on lui fera prendre le trot d'abord, le cavalier placera la tête dans la direction du départ à l'aide du

filet en augmentant l'action des deux jambes, c'est-à-dire si on est à main droite, on partira sur le pied droit. Dans ce but, le cavalier portera ses deux poignets à gauche, légèrement en arrière, afin de donner une tension plus accentuée à la rêne droite. La jambe gauche dispose au galop à droite. L'action commune et accentuée des deux jambes déterminera le départ au moment favorable du trot rassemblé¹, la jambe droite empêchera le cheval de se traverser.

Les chevaux qui ne partiront pas au galop sur le pied demandé, seront ramenés au trot, sans arrêt et sollicités à nouveau en insistant avec les mêmes moyens.

Dès que les chevaux donneront un bon départ au galop, les cavaliers devront observer le plus grand calme et rester bien assis, en soutenant l'allure par l'action des jambes, les poignets maintenant la tête et l'encolure dans la direction. Dans les débuts, le galop sera un peu allongé et

1. Le moment favorable pour demander le départ en passant du trot au galop ou du pas au galop, est lorsque le postérieur droit pour le galop à droite, le postérieur gauche pour le galop à gauche posant à terre va passer à l'appui. A ce moment précis, les jambes du cavalier devront actionner pour déterminer le galop.

on accordera aux chevaux la faculté de s'appuyer un peu sur la main.

Les chevaux qui n'accuseraient pas franchement le départ sur le bon pied, sous l'action raisonnée du cavalier, devront être soumis à des récidives sur ce pied jusqu'à bonne exécution. Alors seulement on tentera les départs sur l'autre pied à l'autre main.

Ce travail bien compris individuellement sera exécuté en reprise à grandes distances.

144. Pendant toute la durée du dressage, l'instructeur sera peu exigeant quant à la rigoureuse observation des distances et au degré de perfection du mouvement d'ensemble.

En ce qui concerne les cavaliers, on exigera une attention soutenue de tous les instants. Chaque cavalier prendra grand soin de son dressage, se rendant compte des effets qu'il aura produits, c'est-à-dire qu'il devra monter son cheval avec réflexion et en même temps il fera en sorte de ne pas gêner les autres cavaliers.

145. Le travail à distances déterminées se fera seulement à la fin de l'instruction, et ceci de temps à autre, pour se rendre compte du degré

du dressage des chevaux et de l'habileté des cavaliers.

On réservera la large part au travail individuel en général.

146. Les chevaux ayant tous une tendance à rester groupés, on les habituera à s'isoler.

Dans ce but, lorsque les cavaliers seront sûrs de leur monture, l'instructeur, pour terminer la leçon, fera rompre la reprise « à volonté ». Les cavaliers se disperseront dans toutes les directions.

Plus tard, lorsque les chevaux se porteront bien franchement sur telle ou telle direction, obéissant spontanément à l'action des jambes et des rênes, le plus souvent possible, l'instructeur fera sortir du rang ou de la reprise des cavaliers séparément auxquels il indiquera un trajet à accomplir à une allure déterminée.

On devra aussi habituer les chevaux à rester sur un point lorsqu'ils sont abordés par des cavaliers en mouvement.

Au manège, l'instructeur fera souvent travailler sa reprise sur une piste intérieure distante de deux ou trois pas du mur.

CHAPITRE XVI

MOYENS A EMPLOYER

POUR HABITUER LES CHEVAUX AUX DIFFÉRENTS BRUITS
DE LA MUSIQUE, DES DÉTONATIONS D'ARMES A FEU,
AUX TROUPES A PIED, MANIEMENT DES ARMES, ETC.,
A TOUS MOUVEMENTS DU CAVALIER
A CHEVAL SUR SA SELLE, SAUTS D'OBSTACLES,
TRAVAIL EN TERRAINS VARIÉS.

147. *a)* Quand les jeunes chevaux seront complètement familiarisés avec leur nouvelle existence, tous les jours, de préférence au moment de la distribution de l'avoine de midi, dehors et à proximité des écuries, on fera exécuter des roulements de tambour et tirer des cartouches à blanc.

b) Plus tard, on fera battre le tambour dans les écuries mêmes, très doucement en commen-

çant et en augmentant le bruit progressivement. On fera aussi tirer des coups de revolver, caressant les chevaux pour les calmer et essayer d'atténuer leur frayeur.

c) Ce travail sera répété plus tard tous les jours à l'extérieur, les chevaux étant montés.

On les habituera petit à petit à se rapprocher du bruit, ceci en les faisant doubler vers le centre où sont placés le tambour et le tireur.

Les cavaliers encourageront beaucoup leurs chevaux de la voix et par des caresses.

En cas d'hésitation, on s'abstiendra de les corriger, la frayeur ne pouvant être atténuée que par la persuasion.

On devra user de patience, tout en persévérant dans l'idée du rapprochement vers le centre bruyant.

On agira de même pour les objets flottants.

On devra en général procéder par des moyens doux. Cependant, il ne faudrait pas céder, et tout en agissant avec calme on insistera avec persévérance, à moins que la force d'inertie ne vous oblige à abandonner temporairement pour reprendre au même point à la séance suivante.

Un cheval corrigé sous l'influence de la frayeur pourrait en déduire que la correction est la con-

séquence du bruit. Dans quel cas il refuserait toute proximité.

Les chevaux réunis au centre du manège vers le bruit, on leur fera distribuer, à titre de récompense, des carottes ou une petite quantité d'avoine.

Pour habituer les chevaux à la musique, au contact et aux cris de la foule, chapeaux et autres objets agités en l'air, au maniement des armes, aux troupes à pied en diverses formations, etc., on procédera de même que ci-dessus en prenant les mêmes précautions.

148. Pour faire tenir tranquilles des chevaux, pendant que d'autres cavaliers exécutent des mouvements divers, on procède comme suit :

A la fin de la leçon, le travail terminé, la reprise sera dispersée dans le manège et évoluera dans tous les sens.

Au commandement « Halte ! » les cavaliers arrêteront leurs chevaux et, abandonnant leurs rênes, se livreront à divers exercices d'assouplissement, entre autres : lâchant les étriers, ils sauteront à terre et à cheval, ils balanceront les jambes d'avant en arrière, flexions des jambes, élévation des cuisses, mouvements articulés des

bras avec flexions en avant, en arrière, en l'air, de côté, etc., flexions du corps en avant, en arrière, les cavaliers se mettront aussi à genoux et, se laissant glisser, se remettront en selle, etc. (voir les règlements de cavalerie en usage). Pendant ce temps on insistera pour que les chevaux restent calmes en place; on en profitera aussi pour les habituer à donner le pied comme pour la ferrure, sans être abandonnés.

Ces exercices devront être exécutés avec beaucoup de méthode et en calmant les chevaux de la voix.

149. Au cours du dressage, lorsque les chevaux galopent facilement, on les mettra sur les obstacles en observant la progression suivante :

A la fin de la leçon, on leur fera passer, à la main une barre en bois entourée de paille et posée à terre. Chaque cavalier, comme il est prescrit § 80, tiendra son cheval à la main, l'accompagnera à hauteur de l'épaule et, enjambant lui-même la barre, il invitera le cheval à passer en même temps.

Les rênes seront complètement lâches.

Pendant cet exercice, le cavalier s'appliquera à faire avancer son cheval droit et calme; dès

que la barre sera franchie, il caressera l'animal.

Ce premier résultat obtenu, plusieurs barres garnies de paille seront installées dans le manège.

Elles seront placées, une extrémité à terre contre le mur et en travers de la piste, l'autre bout à l'intérieur du manège, posé sur un chandelier à environ 40 centimètres de hauteur.

On aura soin de fixer ces barres assez solidement pour que le cheval ne prenne pas l'habitude de les renverser.

Les barres seront séparées d'une distance d'environ vingt-cinq à trente pas de l'une à l'autre.

Sur chaque obstacle on amènera un cheval séparément et à la longe.

Chaque cavalier calculant sa distance fera passer son cheval à proximité de l'obstacle qui lui est désigné, vers l'extrémité de la barre fixée à l'intérieur du manège.

Dès que l'animal en confiance trottera avec calme, le cavalier s'avancera vers la barre et à l'aide de la longe engagera le cheval sur celle-ci; l'obstacle se présentant sur son parcours, il le franchira sans surprise. On évitera toute hésitation par l'action de la chambrière qui suit et attaque au besoin.

Les chevaux paresseux seront poussés en avant avec la chambrière ; au contraire, les chevaux ardents seront calmés de la voix.

Dès que la barre aura été franchie deux ou trois fois à la même main, le cavalier arrêtera le cheval pour le caresser et le récompenser en lui donnant des carottes ou une petite quantité d'avoine, et il répétera l'exercice dans l'autre sens.

150. Le cavalier tenant le cheval à la longe doit toujours se maintenir à la hauteur de l'épaule de l'animal ; en un mot, ce dernier doit toujours être encadré entre la longe et la chambrière. Le cavalier, se déplaçant soit un peu en avant ou en arrière de l'épaule pour atténuer la marche ou la favoriser, obligera toujours le cheval à aborder l'obstacle de face et à continuer à suivre sa ligne, l'obstacle une fois franchi. Dans ce but, pendant les exercices du saut à la longe, le cavalier accompagnera son cheval, même après l'obstacle (fig. 14).

Quelle que soit l'importance de l'obstacle à franchir à la longe, le cavalier donnera au cheval une grande liberté, de manière à lui permettre de calculer de lui-même l'effort à faire.

151. Quand le cheval sera bien habitué à franchir la barre, dont l'une des extrémités reste

posée à terre contre le mur, on relèvera ce côté sur les petits gradins disposés à cet effet dans le mur.

Plus tard, la barre sera haussée à 60 et

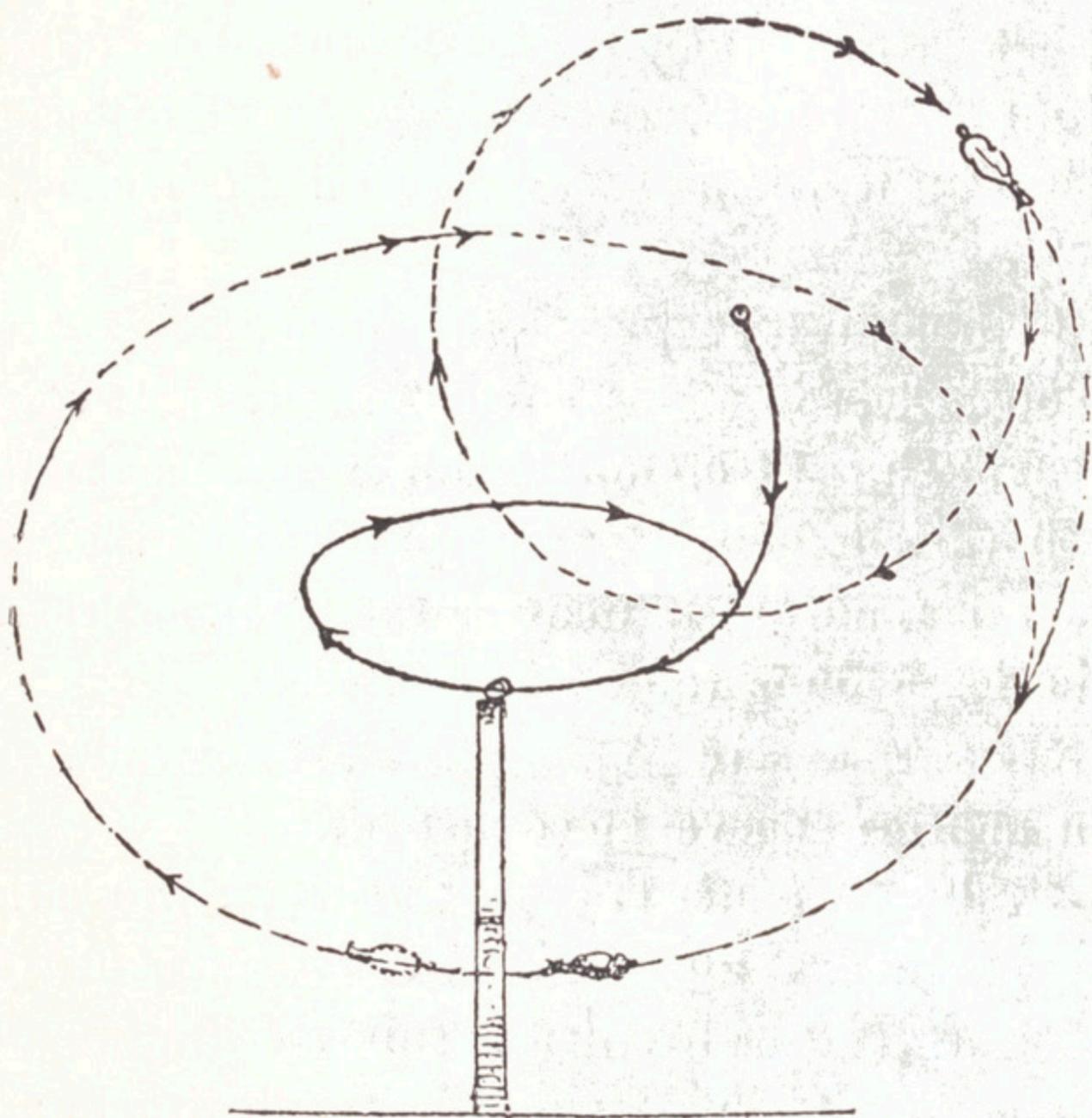


FIG. 14.

75 centimètres, etc. du sol. Dans les mêmes conditions et toujours à la longe, on habituera les chevaux à franchir des haies, fossés, rivières, murs en pierre, etc.

152. Si un cheval redoute un obstacle quelconque et dérobe, malgré la longe et la chambrière, on se servira de deux longes, l'une à droite, l'autre à gauche.

Deux cavaliers tenant chacun une longe amèneront le cheval encadré entre eux sur l'obstacle, aidés d'un troisième cavalier muni de la chambrière.

Les hommes se porteront un peu en avant de l'obstacle, soit en le franchissant ou en le contournant s'il est trop important, et ils engageront le cheval en même temps que la chambrière agira; ils rendront la main le saut effectué pour éviter les à-coups toujours possibles.

Cet exercice sera répété plusieurs fois afin de bien mettre le cheval en confiance.

Le refus de sauter l'obstacle pouvant provenir de la maladresse du cavalier, l'instructeur aura à obvier à cet inconvénient, soit en diminuant l'importance de l'obstacle, soit en substituant au cavalier un homme plus adroit.

153. Pendant la période de l'enseignement du saut à la longe, les cavaliers devront s'appliquer à obtenir des chevaux un départ facile, soit au pas, au trot ou au galop.

Mais, quelques pas avant l'obstacle, ils laisseront les chevaux prendre librement leur élan pour franchir.



FIG. 15.

154. Quand les chevaux familiarisés sauteront facilement à la longe, vers la fin de la période du débouillage, on procédera à la répétition

de ces exercices, les chevaux montés, en suivant rigoureusement la même progression.

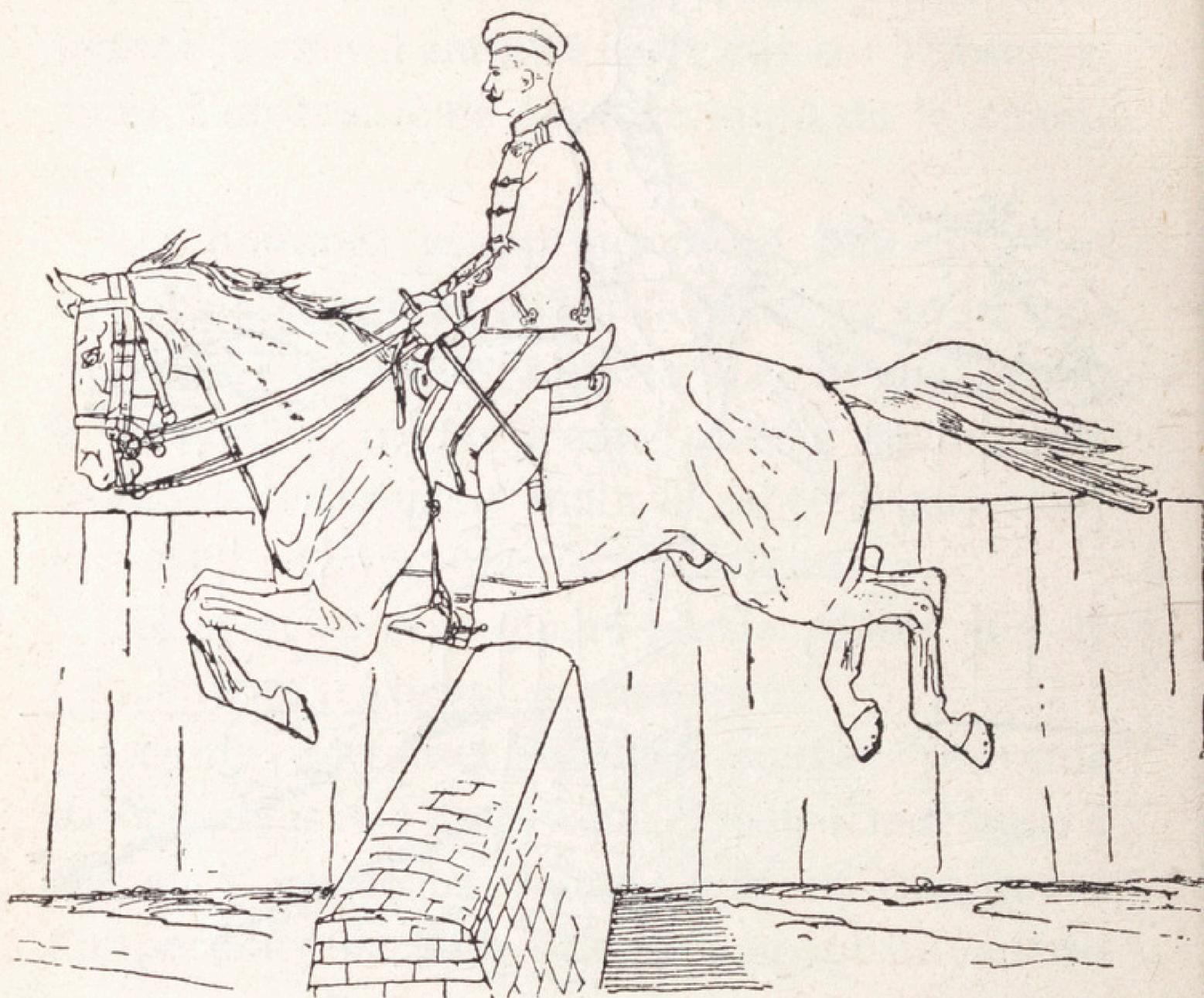


FIG. 16.

Pour sauter, les cavaliers tiendront leurs rênes séparées dans les deux mains, suivant §§ 112 et 131. Les poignets maintenus bas.

On aura soin de placer le cheval le plus franc en tête de la reprise.

Le chef de la reprise prendra le trot suivi de

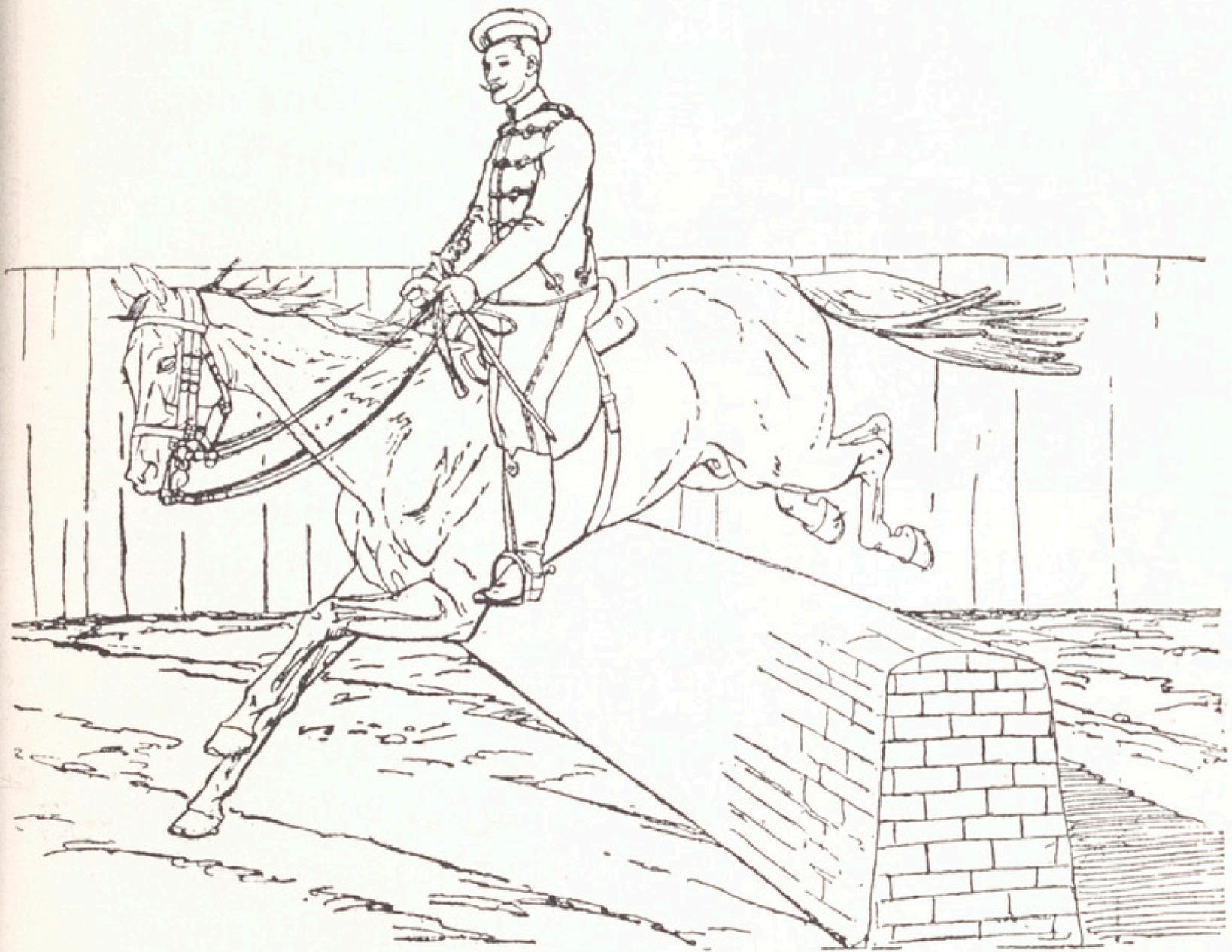


FIG. 17.

tous les cavaliers, à une distance de trois longueurs (9 mètres environ), et passeront successivement l'obstacle. En abordant l'obstacle, les cavaliers

devront rendre la main sans toutefois abandonner la tête en ayant pris le soin d'amener leur cheval bien droit, ceci sans s'occuper de l'allure qu'aura pu prendre l'animal.

L'obstacle franchi, les cavaliers caresseront leurs chevaux en rajustant moelleusement leurs rênes. On sautera toujours les chevaux sur les rênes du filet, les rênes de bride non tendues (fig. 15, 16, 17).

N.-B. — Pendant les trois phases du saut, l'enlever, le planer et la réception, le cavalier restant lié des cuisses et des gras de jambes, conservera le corps droit jusqu'à la réception où il fera une légère retraite du haut du corps en arrière en chassant l'assiette en avant, tout en conservant les rênes du filet tendues pour maintenir la tête du cheval dans la direction perpendiculaire à l'obstacle.

Les chevaux paresseux seront vigoureusement poussés en avant avec les jambes, ceux qui dérobent ou s'affolent seront de nouveau remis à la longe, d'abord sans cavalier, ensuite montés et ceci jusqu'à ce que le cheval arrive à sauter avec franchise.

155. Vers la fin de la période du débouillage, au moins une fois par semaine, on fera des pro-

menades à l'extérieur en terrains variés d'accès facile. Si l'espace dont on dispose le permet, les pelotons seront déployés en fourrageurs ou dispersés dans toutes les directions; cette dernière disposition est préférable en vue du travail individuel. L'instructeur pour surveiller suivra sa troupe, il aura soin d'indiquer une direction préalablement. En principe, il doit chevaucher de façon à pouvoir facilement embrasser d'un coup d'œil la totalité de ses hommes.

Pour monter à l'extérieur, on se conformera aux § 112 et 131; pour la tenue des rênes, les étriers seront ajustés un point plus court qu'au manège.

On emploiera le trot enlevé en alternant de temps en temps le diagonal.

Dans les débuts les promenades se feront au pas et au trot, plus tard on ajoutera le galop gaillard en se conformant au règlement quant à la vitesse des allures.

156. Autant que possible, pendant ces promenades on profitera de toutes les occasions pour faire traverser des gués accessibles, les courants rapides et les rives escarpées seront évitées, et enfin on terminera en faisant franchir aux che-

vauz des obstacles naturels de petite importance dans les débuts; en tête on placera des chevaux d'âge pour entraîner les autres; plus tard, les chevaux seront placés indistinctement. Pour ces derniers exercices, on fera marcher la reprise à rangs serrés un mètre de distance.

Engagés dans le gué, on arrêtera les chevaux en les caressant et aussi pour leur donner le temps de se reconnaître et de se calmer. Pendant ces exercices, comme pour ceux pratiqués en vue d'accoutumer les chevaux aux coups de feu, troupes à pied, objets divers, etc., on n'aura recours à la correction qu'en cas de rétivité.

TROISIÈME PARTIE

CONFIRMATION DU DRESSAGE

CHAPITRE XVII-XVIII

RÈGLES GÉNÉRALES

157. La confirmation du dressage du cheval d'armes se résume : dans la facilité d'évoluer avec un poids additionnel à toutes les allures, quelle que soit la variété du terrain.

Ce résultat devra correspondre au maximum de la forme du cheval, en tant que musculature et développement physique.

158. Pendant cette dernière phase complé-

mentaire du dressage, on se conformera strictement aux recommandations suivantes :

a) Augmentation progressive de la nourriture ; avec soins généraux plus minutieux.

Le travail aura lieu très régulièrement tous les jours ;

b) Sa durée sera proportionnée aux fatigues de la manœuvre, afin d'obtenir un entraînement rationnel et plus favorable à la forme de l'animal.

159. La confirmation du dressage est la recapitulation de la progression observée ;

a) 1^{re} Période :

Débouillage élémentaire ;

b) 2^e Période :

Confirmation des allures ;

c) 3^e Période :

Perfectionnement dans l'équilibre, reculer ;

d) 4^e Période complémentaire :

Travail d'extérieur avec applications générales.

Il sera bon, dans cet ensemble, de revoir les points qui sembleraient avoir été les moins bien compris.

160. Revoir 1^{re} Période (§ 22).

161. Revoir travail individuel à la main.

162. Revoir travail individuel monté.

163. Au cours de la 2^e période du dressage on obtiendra la confirmation des allures :

a) Le pas, le trot et le galop, cette dernière allure d'abord libre et vers la fin de cette période réglée et enfin rythmée ;

b) Une grande obéissance à l'action des jambes et des rênes ;

c) On exigera des chevaux montés une mise en main plus complète (rassemblé).

Pour développer l'allure du pas par amplification du mouvement, les chevaux seront menés sur le filet, les rênes très longues, la tête et l'encolure seront laissées complètement libres afin de leur permettre de s'allonger le plus possible ; en même temps on stimulera les chevaux par l'action de jambes, en les empêchant de trotter, ceci à l'aide des rênes du filet.

Pour bien confirmer l'allure du trot, on travaillera beaucoup les flexions directes à cette

allure, et progressivement on devra obtenir une mise en main plus complète par l'action toujours plus intense des jambes.

Cette action persistante des jambes obligera les chevaux à se porter en avant dans l'allure, l'arrière-main s'engageant avec plus d'efficacité sous le centre, la tête et l'encolure s'élèveront enfin dans la position de plus en plus favorable.

Plus on favorisera l'extension de l'encolure, plus on permettra l'ampleur dans le mouvement en avant.

Quelle que soit la vitesse à laquelle on pousse le trot, la régularité des diagonaux devra toujours être franchement accusée pour éviter de détraquer le cheval dans son allure.

Le travail au galop sera seulement abordé lorsque les chevaux seront équilibrés au trot et exécuteront facilement et avec précision les divers mouvements et le travail de deux pistes, le cheval bien dans la main.

CHAPITRE XIX

TRAVAIL DES DEUX PISTES ET GALOP

164. Pendant la période de la confirmation du dressage, le travail de deux pistes sera exigé avec toute la régularité possible.

On commencera la leçon toujours par le travail à la main, qui sera exécuté suivant les prescriptions des chapitres XIV à XVIII.

Dans les mouvements au trot, surtout monté, on s'appliquera à obtenir une allure toujours plus énergique.

165. On ne devra entreprendre le perfectionnement du travail au galop que lorsque les chevaux s'équilibreront facilement sous l'action des aides,

tant pour l'exécution du mouvement que pour régler l'allure.

Tout départ au galop obtenu en dehors de cet accord risquerait le désordre, soit de l'abandon sur les épaules, que le cheval se désunisse ou qu'il traîne l'arrière-main.

166. Pour partir au galop, le cheval engage ses membres postérieurs sous le centre.

Dans les débuts, les départs au galop seront pris du trot rassemblé, plus tard du pas, mais jamais par accélération d'allure. (Voir § 143.)

167. Pendant toute la durée du galop, le cavalier avec ses jambes devra constamment soutenir l'allure et obliger son cheval à conserver le contact du mors.

168. Pour des raisons différentes des chevaux peuvent éprouver de la difficulté dans les départs au galop; cela occasionne le plus souvent les irrégularités suivantes :

a) Sur un départ demandé à droite, le cheval part sur le pied gauche. Immédiatement, pour le ramener au trot ralenti, on arrêtera l'épaule gauche par l'action de la rêne et de la jambe

gauche et on redemandera un nouveau départ à droite par les moyens indiqués plus haut (§ 143).

Si un cheval se désunissait, c'est-à-dire galopait à droite de l'avant-main et à gauche des membres postérieurs, ou inversement, on devra recommencer le départ comme dans le cas précédent et par les mêmes moyens ;

b) Si au moment d'un départ le cheval bourre à la main, la tête basse, on se servira des rênes du filet en élevant les poignets et en augmentant l'action des jambes pour le replacer dans la main. On pourra alors redemander le départ au galop. Et on récidivera en cas d'insuccès.

Si un cheval porte au vent pour se soustraire à l'action du mors, ou au contraire cherche à s'encapuchonner pour se mettre en dedans de la main, cela veut dire que le cheval n'a pas été suffisamment préparé par le travail antérieur.

On devra reprendre de nouveau le travail à pied et à la main, continuer par le travail monté principalement au trot ralenti cadencé et rassemblé, et on insistera sur le travail des deux pistes.

169. Le galop étant une allure naturelle, les chevaux galopent volontiers. La plus grande

partie des erreurs qui se commettent pendant le cours de l'instruction du galop provient de la faute des cavaliers qui ne disposent pas préalablement leurs chevaux au mouvement, soit par un mauvais placement ou par des attaques mal ordonnées.

Pour obvier à cela, l'instructeur exigera des cavaliers l'exécution des règles fondamentales prescrites au § 143.

En résumé, dans un départ au galop à droite, la jambe gauche prédominante pousse le cheval à droite, la jambe droite intervenant jette le cheval sur la main et détermine le galop, empêchant en même temps le cheval de se traverser soit au départ ou pendant la durée de l'allure.

Pour les premières leçons, il sera préférable d'exercer les départs au galop individuellement et toujours à la même main, en faisant passer sur indication successivement au galop chaque cavalier de la tête à la queue de la colonne.

Ensuite à longues distances et enfin travail au galop à volonté sur le même pied.

On ne devra demander de départs sur l'autre pied que lorsqu'on aura obtenu un galop calme et soutenu sur le pied adopté en premier lieu.

Pour faciliter ces exercices en reprise, les cava-

liers seront toujours à grandes distances, afin qu'ils aient toute latitude pour préparer leurs chevaux aux départs au galop. Dans les débuts on ne prolongera pas le galop, afin de pouvoir demander des départs successifs et réitérés.

170. De même, on ne recherchera pas le cheval qui aura donné un bon départ afin que le galop soit libre.

A mesure que le galop se perfectionnera, c'est-à-dire dès que les chevaux partiront franchement du trot cadencé, on demandera les départs du pas au galop, par les mêmes moyens d'accentuation des aides ; par la suite on s'appliquera à ralentir l'allure pour obtenir le galop rythmé.

Ce galop de manège a pour but de développer chez les chevaux :

a) La plus grande obéissance à l'action des rênes et des jambes ;

b) Confirmation de l'équilibre du cheval sous le poids du cavalier ;

c) Développement des muscles par une gymnastique raisonnée ;

d) En général, encourager la docilité, augmenter l'adresse et la souplesse du cheval.

On aura au galop les mêmes exigences que celles demandées au trot, c'est-à-dire on placera la tête et l'encolure du cheval à l'aide des rênes du filet pendant que les deux jambes obligeront l'animal à se porter en avant, dans la main et sur le mors de bride avec lequel on exercera des oppositions très moelleuses et répétées. Dès que le cheval aura cédé à ces oppositions, qui ont pour but d'annuler toutes contractions et empêchent la tête de s'éloigner au delà du point correspondant au bon équilibre.

La mise en main devant se demander toujours d'arrière en avant, c'est-à-dire par l'impulsion donnée au cheval poussé sur la main par les jambes, il est donc absolument indispensable que les jambes, toujours près, agissent pendant toute la durée de l'allure.

171. Étant au galop, pour changer de main, on passera au trot sur la diagonale pour repartir au galop sur l'autre pied, une fois arrivé sur la piste opposée. Ces exercices de changements de main ne seront demandés que lorsque les chevaux prendront facilement le galop en partant de l'allure du pas, sur l'un ou l'autre pied.

L'instructeur surveillera avec grande attention

les cavaliers : pendant que ceux-ci feront passer leurs chevaux au trot ralenti, il exigera que ce travail soit fait avec décision, sans à-coups, surtout dans le placement préparatoire au nouveau départ.

Les voltes et demi-voltes seront demandées seulement lorsque les chevaux seront confirmés au galop de manège, en demandant toujours le changement de pied par changement d'allure pour le travail d'armes.

CHAPITRE XX

RECULER

172. Un cheval d'armes doit savoir reculer. On ne demandera aux chevaux de reculer que lorsqu'ils soutiendront facilement le galop de manège et que, grâce à la pratique quotidienne de tous les exercices cités plus haut, ils auront acquis quelque souplesse dans leur arrière-main.

Le reculer qui serait demandé trop prématurément ou avec trop d'insistance, amènerait le désordre dans la progression du dressage en mettant le cheval en arrière de la main, ce qui incite à la rétivité.

Ce serait une erreur de croire que le reculer est favorable au développement des articulations

de l'arrière-main; mal appliqué, il ne peut que tarer celles-ci, surtout les jarrets.

173. Les premières leçons du reculer se feront à pied à la main, afin de mieux faire comprendre au cheval ce qu'on exige de lui.

Le cavalier arrêtera son cheval sur la piste et lui-même se placera devant l'animal; lui faisant face, il prendra dans chaque main une rêne du filet le plus près possible des anneaux, il s'assurera que son cheval est bien d'aplomb sur ses membres; l'amenant sur lui à l'aide des rênes du filet, il attirera légèrement les postérieurs sous le centre et en exerçant une pesée progressive, en abaissant un peu la tête du cheval, il essaiera de le faire reculer de deux ou trois pas; il le ramènera ensuite dans le mouvement en avant, il caressera l'animal et renouvellera ce mouvement en ayant soin de ne pas insister outre mesure, mais il devra persister jusqu'à ce que le cheval accomplisse le mouvement rétrograde sans réticence.

Si en reculant le cheval jette ses hanches de côté, le cavalier exercera une pression plus forte avec le filet du côté où la croupe aura dévié, en même temps, avec le stick il remettra le cheval droit.

Si un cheval précipite son mouvement de recul en abandonnant le contact du mors, à l'aide des deux rênes du filet, le cavalier l'attirera en avant en actionnant en même temps avec le stick.

En pratiquant le reculer de la sorte, on pourra facilement régler le mouvement pas à pas et on arrivera bientôt à une bonne exécution avec la position d'encolure plus élevée. Quand le cheval aura bien compris ce qu'on exige et qu'il reculera aisément à la main, on pourra aborder ce travail à cheval.

174. Pour que le reculer soit exact, il faut d'abord obtenir que le cheval monté soit placé d'aplomb sur ses membres, la tête et l'encolure se rapprochant de la position régulière. Toute contraction sera à combattre. Si un cheval se contracte sous son cavalier, toute insistance et quelle que soit la force employée sur la tension des rênes, ne forceront pas le cheval à reculer; au contraire, on ne fera qu'accentuer la rigidité de tout l'animal en risquant une défense dangereuse.

La décontraction s'obtiendra en rendant la main et en portant le cheval en avant.

A tout prix il faudra mobiliser le cheval.

175. Pour reculer, le cavalier arrêtera son cheval sur la piste, bien d'aplomb sur ses membres ; il le déplacera légèrement en avant pour engager les postérieurs sous le centre, et à ce moment, par un effet du mors de bride, lui abaissera légèrement la tête pour faciliter le mouvement (dans les débuts surtout), et agissant ensuite sur les rênes du filet et par une retraite du haut du corps en arrière, il déplacera le centre de gravité et engagera ainsi le cheval à suivre le mouvement rétrograde, l'action des jambes continuant autant pour régler pas à pas et entretenir l'idée du mouvement que pour en modérer la marche et empêcher le cheval de jeter ses hanches de côté. Dès que le cheval aura reculé deux ou trois pas, en restant sur la main, on le reportera aussitôt dans le mouvement en avant en le caressant et le flattant de la voix.

Cet exercice sera répété, sans pourtant trop insister, le reculer étant un exercice plutôt pénible pour le cheval. Mais il faudra arriver à faire reculer le cheval très droit et toujours bien sur la main.

Si un cheval sort de la main pour se rejeter trop violemment en arrière, le cavalier le reportera en avant avec les jambes, les éperons au

besoin, pour le reprendre ensuite à nouveau par les moyens indiqués.

Si un cheval refuse de reculer, le cavalier augmentera la pression des jambes, mais par exception, alternativement, on emploiera les effets latéraux, c'est-à-dire la jambe droite et la rêne droite pour déterminer le déplacement du bipède latéral droit et inversement pour le côté gauche.

Comme tout ce qui concerne l'Équitation, le reculer doit s'exécuter par diagonaux. L'effet latéral décrit plus haut ne sera demandé qu'exceptionnellement, en cas de défense ou de difficulté.

176. Si un cheval ne cède pas à l'action des rênes, mais, au contraire, se braque sur le mors de bride pour lutter contre la main, cherchant à éloigner sa tête et à allonger son encolure pour arracher les rênes, le cavalier accentuera la pression des jambes pour arriver, même à l'épéon, de manière à jeter le cheval en avant et dans la main. Dès que le cheval sera décontracté, on pourra seulement alors tenter à nouveau le reculer.

Si un cheval précipite ses pas en arrière, il

faudra régulariser le mouvement par une compression des jambes.

Pour des chevaux qui refusent le contact du mors comme défense, on cessera toute action rétrograde, afin de ne pas provoquer de désordres qui seraient préjudiciables aux autres parties du dressage, ceci jusqu'à ce qu'ils arrivent à rester franchement sur la main.

177. Il existe des chevaux qui se refusent au reculer, ils résistent à tous les moyens indiqués plus haut. Ordinairement cela arrive à des sujets qui ont le rein faible ou qui souffrent dans la région lombaire, à ceux qui ont les jarrets tarés ou encore à ceux qui sont campés du derrière.

Avec de pareils animaux, on fera bien de ne pas insister en les obligeant à reculer, cet exercice pénible ne servirait qu'à les tarer complètement.

CHAPITRE XXI

SAUTS D'OBSTACLES

178. Quand on aura contrôlé et répété les exercices des sauts d'obstacles divers, déjà exécutés pendant la période du débouillage, on devra aborder la confirmation des chevaux sur les obstacles en s'appliquant surtout à augmenter leur franchise et perfectionner leur adresse. On procédera de telle sorte que, vers la fin du dressage, tous les chevaux abordent et franchissent aisément des obstacles très variés, de dimensions réglementaires.

— Pour atteindre ce but, en hiver les chevaux seront préparés au manège à sauter des barrières en bois, des claies, des barres recouvertes

et enroulées de paille, de petits murs en pierre (simulés) (fig. 18 à 22).

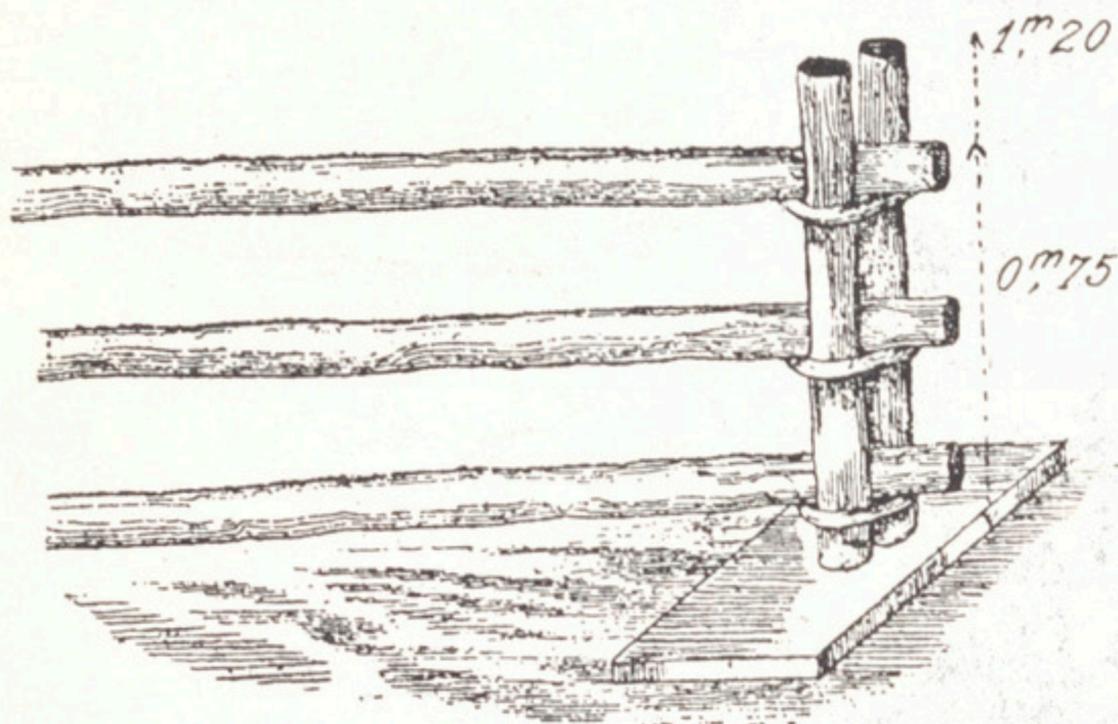


FIG. 18.

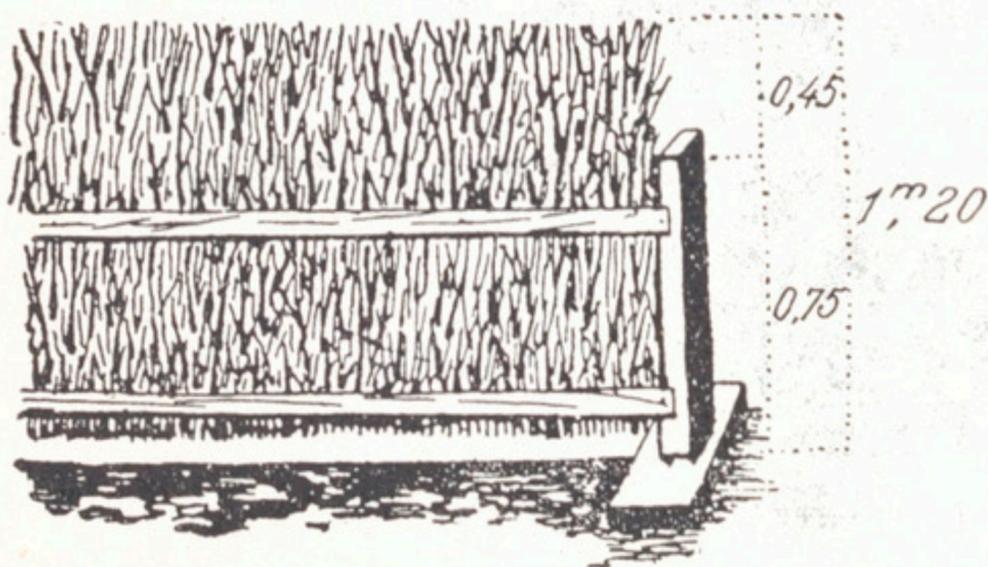


FIG. 19.

Dès que la température et le terrain le permettront, ces exercices seront répétés à l'extérieur sur obstacles naturels.

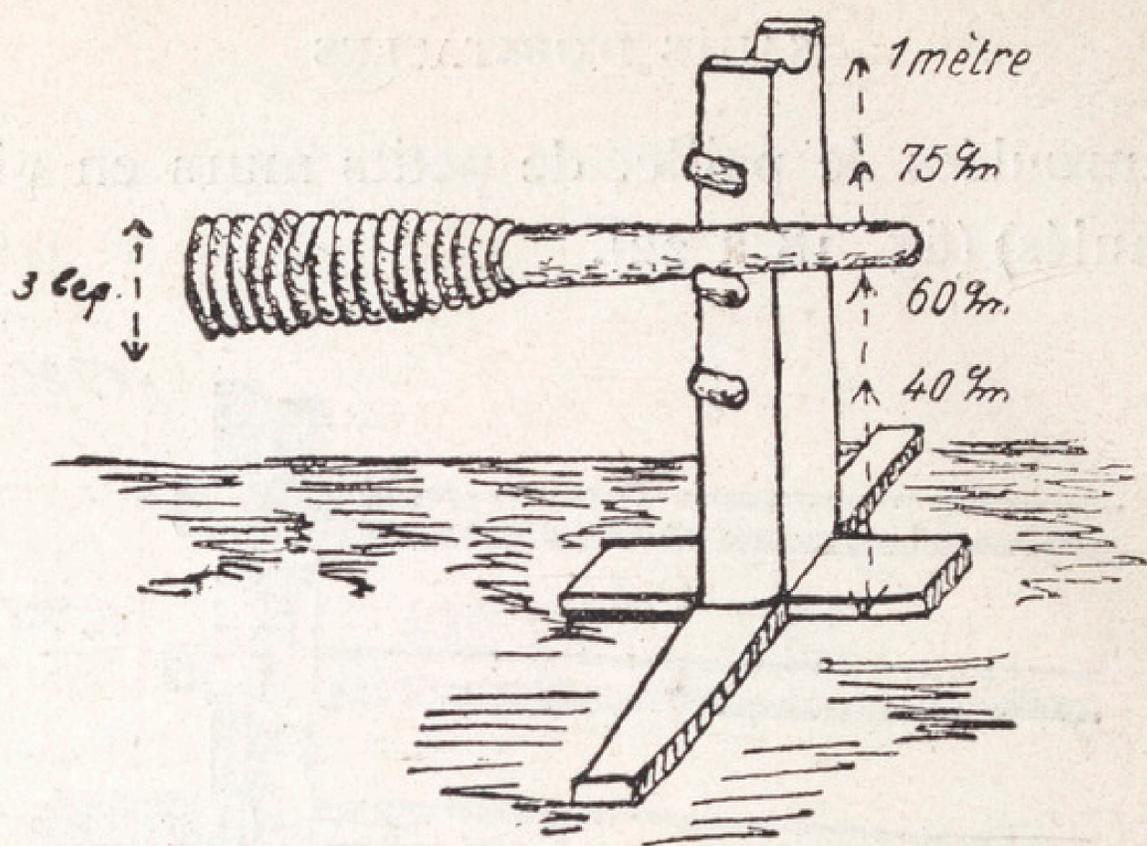


FIG. 20.

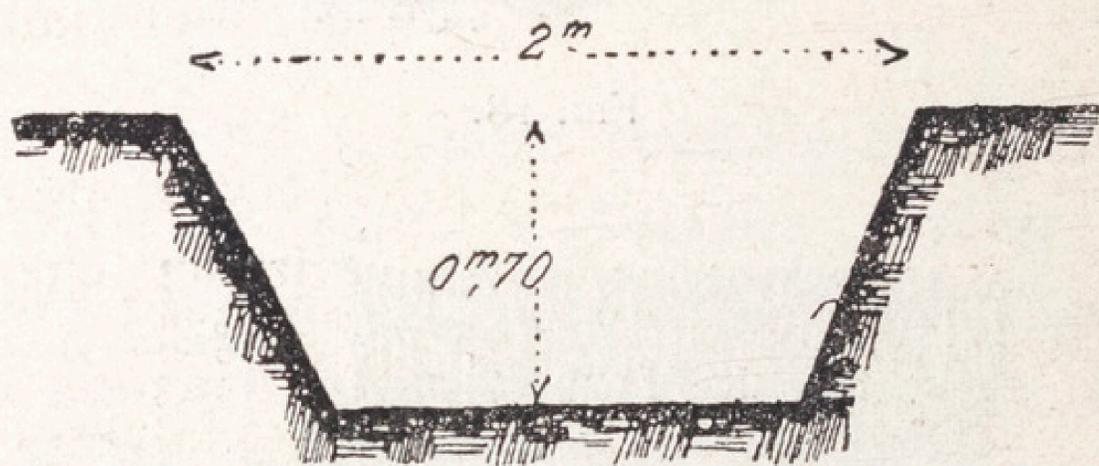


FIG. 21.

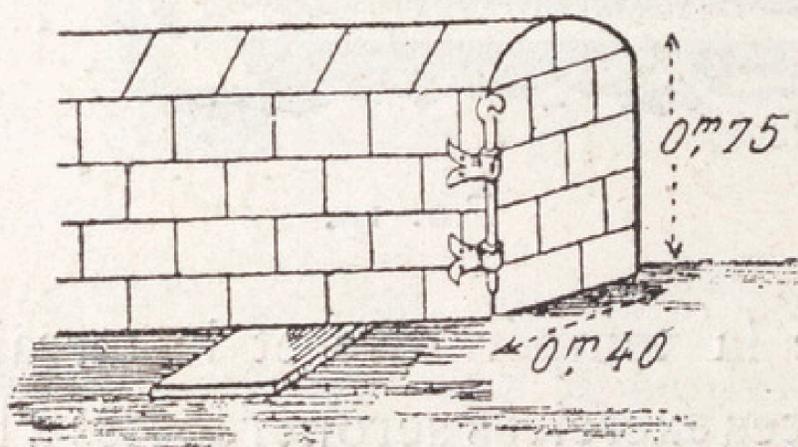


FIG. 22.

Tous les obstacles artificiels cités plus haut doivent être construits de manière à ne jamais tomber, quel que soit le cas qui se présente, parce que les chevaux n'apprennent vraiment à bien sauter qu'en mesurant leur effort sur des obstacles résistants.

179. Tout cheval qui a subi une préparation à la longe sur les obstacles, en aura déjà une connaissance qui lui permettra d'en apprécier la nature et l'importance; il n'aura qu'à se familiariser avec le poids de son cavalier dans sa façon de sauter.

En considération de ce qui précède, pendant l'instruction on s'attachera à stimuler chez les cavaliers la bonne volonté et l'énergie.

On recommandera aux cavaliers de conserver la bonne position en abordant les obstacles, en leur rappelant qu'il faut absolument rendre la main sans mettre le cheval dans le vide au moment du saut pour lui donner toute facilité d'étendre sa tête et son encolure pour qu'il puisse répartir son équilibre, afin que le saut soit léger, large et facile. Sur la fin du saut on reprendra son cheval sur les rênes pour continuer la direction et régler la vitesse.

Pour sauter, les cavaliers tiendront leurs rênes suivant les § 112, 131.

180. Les chevaux déjà familiarisés à sauter à la longe, pourront être exercés en liberté sur une piste d'obstacles appropriée, pour qu'ils s'habituent à bien calculer leur élan à un galop allongé sous l'influence de chambrières.

Les pistes d'obstacles ou couloirs en ligne droite, ou circulaires-ovales, devront réserver environ trente mètres de parcours entre chaque obstacle varié et d'une largeur suffisante pour permettre aux cavaliers tenant les chambrières d'actionner librement.

La nature et l'importance des obstacles seront conformes à l'ordonnance de 1896, n° 89.

CHAPITRE XXII

COMPLÉMENT DU DRESSAGE

181. Vers la fin du dressage, on abordera le travail d'ensemble, les chevaux seront formés en pelotons à rangs serrés, afin de les habituer à la manœuvre.

On combattra toute idée native chez les chevaux de rester groupés comme dans leur jeune âge. Dans ce but :

1^o Le plus souvent possible on fera sortir du rang les cavaliers individuellement en exigeant que les chevaux quittent leur place franchement, sans aucune hésitation, pour se diriger sur un point à l'allure indiquée;

2^o Souvent les pelotons seront dispersés pour

faire travailler les chevaux à volonté individuellement et dans toutes les directions.

182. Les chevaux difficiles ou ceux retardés dans leur dressage, ne seront pas surmenés pour rattraper les autres.

183. Vers la fin de la confirmation du dressage, les chevaux seront habituellement montés en armes; on pratiquera les manèges et exercices du sabre, de la lance, sur mannequins, chandeliers et autres accessoires; de même les tirs au revolver à cheval, afin que les animaux s'accoutument à tous ces manèges, et s'approchent des agrès sans appréhension, même menés à bout de rênes.

On devra continuer par les tirs à blanc exécutés par des hommes à pied et les roulements du tambour, etc.

De plus, déployés en fourrageurs, on fera passer les chevaux à travers des troupes d'infanterie en armes, d'artillerie également en mêlée dont les hommes simuleront le combat avec feux.

Dans les débuts, pour faire passer les chevaux à travers les rangs de troupes d'infanterie figurant l'ennemi, les hommes déposeront leurs

armes qui seront remplacées par des van-
nettes contenant de l'avoine.

Les cavaliers, en abordant les hommes à pied, caresseront beaucoup leurs chevaux et les encourageront de la voix.

Ces mêmes exercices seront répétés pour la lance (pique); pour les débuts, ces armes munies de leur flamme seront confiées à des hommes à pied.

Les lances seront ensuite distribuées à des hommes à cheval qui, au début, garderont l'immobilité, puis, se dispersant, passeront au maniement complet de cette arme, y compris les charges, avec le mouvement : « Pour l'attaque chargez! »

armes qui seront remplacées par des armes
 nettes contenant de l'avoine.
 Les cavaliers, en abordant les hommes à pied,
 s'occuperont beaucoup leurs chevaux et les cavaliers
 devront de la voir.
 Les mêmes exercices seront répétés pour la

CHAPITRE XXIII

TRAVAIL INDIVIDUEL A L'EXTÉRIEUR EN ARMES

184. Le travail du manège doit être considéré
 comme la préparation du cheval de guerre au
 service actif.

Pour qu'un cheval d'armes soit réellement
 utilisable, il doit être cheval d'extérieur, à
 toutes les allures, s'employer sur tous les terrains,
 sauter, franchir et passer avec adresse tous les
 obstacles, entrer dans l'eau et même nager, et il
 doit, en tous cas, rester l'agent passif de son
 cavalier.

Pour obtenir des chevaux d'armes accomplis
 le travail individuel sera le complément d'un

dressage conformément à la progression prescrite dans cet ouvrage.

Autant que possible, les cavaliers les plus adroits seront conservés d'une période de dressage à l'autre.

La sévérité du travail à l'extérieur en général, tant comme étapes que comme nature des terrains variés, sera réglée suivant l'âge, la nature et les forces des animaux.

Il sera laissé à l'instructeur toute initiative pour indiquer à chaque cavalier son travail, mais en gardant à sa portée les hommes moins habiles ou les chevaux difficiles, pour que son intervention efficace puisse avoir lieu.

En cas d'insuffisance notoire, les chevaux seraient rétrogradés et soumis de nouveau à la progression du dressage au manège.

Le travail d'extérieur, étant le complément du dressage, a sa raison d'être suivant les climats dans les saisons les plus favorables.

Les débouillage et dressage peuvent être terminés en quatre périodes, c'est-à-dire une année; mais, en raison du jeune âge des chevaux et en vue de leur conservation, on évitera de les mettre définitivement dans le rang avant deux ans d'exercices (voir §§ 23 à 25).

On emploiera cette deuxième année à perfectionner l'éducation et confirmer le dressage des animaux en insistant sur le travail individuel en armes à l'extérieur (voir chap. XXII).

La durée du travail à la main sera diminuée, afin de donner plus de temps au travail à cheval.



TABLE DES MATIÈRES



PRÉFACE..... V

PREMIERE PARTIE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE DRESSAGE DU CHEVAL D'ARMES

Chapitres.	Parag.	Pages.
I. — De l'importance du dressage et son but.....	1-3	1
II. — De l'équilibre du cheval.....	4-7	3
III. — De la mise en main correcte et obéissance à l'action des jambes.	8-10	7
IV. — Bases du dressage.....	11-26	9

DEUXIÈME PARTIE

ÉDUCATION ET DRESSAGE
DES JEUNES CHEVAUX DANS LES DÉPOTS
DE REMONTE

Chapitres.	Parag.	Pages.
V. — Devoirs généraux	27-30	17
VI. — Éducation du cheval.....	31-43	20
<i>a)</i> Nourriture et soins.....	32-37	21
<i>b)</i> Fréquentation du cheval...	33-43	24
VII. — Débouillage des chevaux. Instructions générales. Périodes 1, 2, 3, 4.....	44-49	27
VIII. — Habituer le cheval à se laisser seller et brider. — Travail à la longe	50-61	32
IX. — Emploi de la longe.....	62-73	41
<i>a)</i> Comment on attache les rênes	62	41
<i>b)</i> Règles générales.	63-67	41
<i>c)</i> Le cheval à la longe, travail en cercle non monté.	68-70	44
<i>d)</i> Monter à cheval et mettre pied à terre (voir chap. XIV, § 109)	71	46
<i>e)</i> Travail en cercle monté	72-73	47
X. — Emploi du stick	74-76	49
XI. — Préparation au travail à la main.	77-83	51

TABLE DES MATIÈRES

155

Chapitres.	Parag.	Pages.
XII. — Travail à la main sur la ligne droite toujours dans le mouvement en avant.....	84-97	56
XIII. — Exercices préparatoires au travail de deux pistes. — Travail de deux pistes à la main.	98-108	68
XIV. — Dressage préliminaire du cheval monté.....	109-128	80
XV. — Confirmation du débouillage des chevaux. Conversions. Travail de deux pistes et galop.	129-146	95
XVI. — Moyens à employer pour habituer les chevaux aux différents bruits de la musique, des détonations d'armes à feu, aux troupes à pied, maniement des armes, etc., à tous mouvements du cavalier à cheval sur sa selle, sauts d'obstacles, travail à l'extérieur en terrains variés.....	147-156	111

TROISIÈME PARTIE

CONFIRMATION DU DRESSAGE

XVII-XVIII. — Règles générales.....	157-163	125
XIX. — Travail de deux pistes et galop.....	164-171	129

Chapitres.	Parag.	Pages.
XX. — Reculer.....	172-177	136
XXI. — Sauts d'obstacles.....	178-180	142
XXII. — Complément du dressage....	181-183	147
XXIII. — Travail individuel à l'extérieur en armes.....	184-187	150



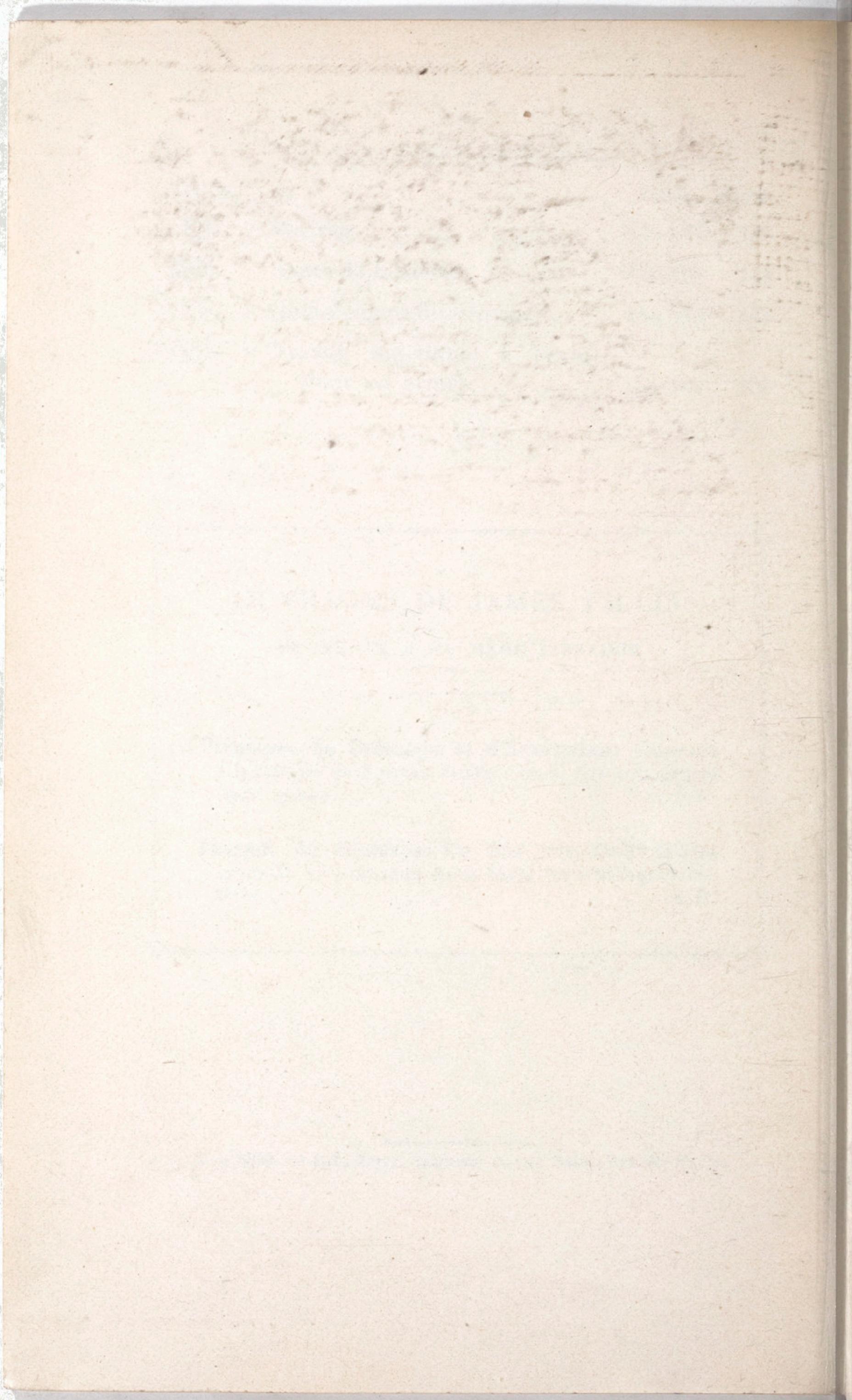
OUVRAGES DE JAMES FILLIS

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Principes de Dressage et d'Équitation. Ouvrage illustré de 62 figures tirées à part. Un vol. grand in-8° raisin. 12 fr.

Journal de dressage. Un fort vol. in-8° raisin, orné de 23 planches hors texte en similligravure. Prix 12 fr.

136
142
147
150



Lamin

1/2 4 1 4 4

200 / 1/2

68
A

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 05084145 2